



Grisy Suisnes



*Le Noël
des enfants*





Muriel Girault
Adjointe chargée
de la communication



Amandine Koechler
Agent chargée
de la communication

Crédit photos couverture : Bernard BINET

Page 2

- **Edito**

Page 3/12

- **Conseils municipaux**

Page 13

- **Vœux du Maire**

Page 14/15

- **Flash-back à mi-mandat**

Page 16

- **Nouvelle intercommunalité**

Page 17

- **Finances**

Page 18/19

- **Urbanisme**

Page 20/24

- **Enfance - Jeunesse - Education**

Page 25

- **Bâtiment - Travaux**

Page 26/27

- **Environnement**

Page 28/29

- **Voirie**

Page 30

- **Sport - Associations sportives**

Page 32/38

- **Culture - Associations culturelles**

Page 39

- **C.C.A.S.**

Page 41/42

- **Comité des Fêtes**

Page 43/45

- **Infos diverses**

Page 46

- **Calendrier des manifestations**

Page 47

- **Côté pratique**

Directeur de la publication :

M. Jean-Marc CHANUSSOT

mairie-de-grisy-suisnes@wanadoo.fr

WWW.grisy-suisnes.fr

Tél.: 01 64 05 90 03 - Fax : 01 64 05 91 11

Tél. d'urgence : 07 87 72 18 40

Dépôt légal : janvier 2017

Impression : Imprimerie RAPIDOFFSET

Allée du Cimetière - GRISY-SUISNES



Chères Grisysoliennes, chers Grisysoliens,

Au nom du Conseil Municipal et des employés communaux de GRISY-SUISNES, je vous présente mes meilleurs vœux de santé et bonheur pour vous et vos proches.

Cette année 2017 va voir des échéances électorales importantes, pour l'élection de notre futur Président de la République Française, en avril et mai, et ensuite pour les parlementaires en juin.

Je vous conjure de prévoir de venir voter, il en va de la crédibilité de notre démocratie. Nous avons pu constater un nombre assez important d'inscriptions sur les listes électorales en décembre, ce qui j'espère est de bon augure pour le taux de participation à ces élections qui vont certainement permettre à notre pays d'endiguer le chômage de masse, ce mal qui nous ronge depuis des décennies et que nous ne parvenons pas à faire disparaître, contrairement à bon nombre de pays « industrialisés ».

Je vous prie de noter le changement qui va s'opérer sur les bureaux de vote, obligatoire devant le déséquilibre dû à l'augmentation des inscrits portant principalement sur le bureau de Grisy. Nous dépassons très largement le nombre admis par bureau, et nous avons donc décidé de répartir les votants, au nombre de 1850, sur deux bureaux à Grisy, salle polyvalente et F. Courboin. De nouvelles cartes d'électeur vont vous parvenir prochainement, avec les indications nécessaires.

Vous trouverez dans les pages qui suivent la vie de notre village, très fournie, et je remercie l'équipe municipale, les employés communaux, les présidents d'associations, les commerçants et entreprises, pour tout ce qui est fait.

Chers Grisysoliens, chères Grisysoliennes, Bonne Année 2017

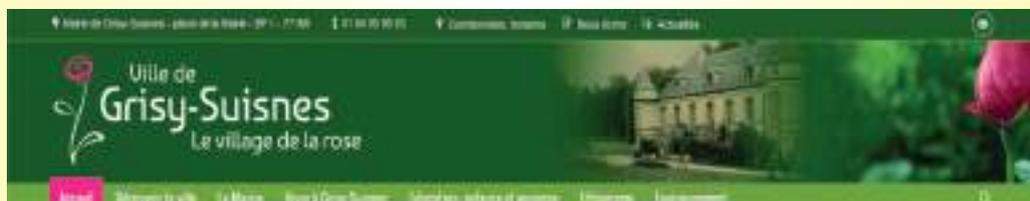
Jean-Marc CHANUSSOT



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

lundi de 10 h à 11 h 45 - mardi de 13 h 30 à 19 h 30 - mercredi de 10 h à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 45
vendredi de 10 h à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 45 - samedi de 10 h à 11 h 45

Fermée au public : lundi après-midi, mardi matin et jeudi toute la journée.



BIENVENUE SUR LE SITE OFFICIEL DE LA MAIRIE DE GRISY-SUISNES

www.grisy-suisnes.fr

CONSEIL MUNICIPAL 6 SEPTEMBRE 2016

Présents :

Mme GIRAULT, Mme ROLET, Mme LANGLER, Mme ORIOT, Mme MARTIN, Mme CHAPPET et Mme EMARRE

M. CHANUSSOT, M. CARTON, M. MOREL, M. VAREILLES, M. LE NEDIC, M. GALPIN, M. MUNOZ et M. MASSIN

Absent(s) excuse(s) :

M. COCHET donne pouvoir à M. CHANUSSOT
M. RAYNARD donne pouvoir à Mme EMARRE
Mme FERREIRA donne pouvoir à Mme LANGLER

M. VAREILLES a été nommé secrétaire

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Les deux derniers procès-verbaux, du 11 mai et du 21 juin 2016 sont approuvés par l'assemblée délibérante.

CREATION D'EMPLOI PERMANENT : ADJOINT D'ANIMATION DE 2^{EME} CLASSE (1 EMPLOI)

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier

1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale (FPT).

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 21/06/2016 ;

M. le Maire explique que la création de ce poste est liée à un besoin de renfort au sein du service périscolaire (accompagnement car, NAP, cantine) :

NOMBRE DE POSTES : 1 poste
POSTES CREES : Adjoint d'animation 2^{eme} classe
NOMBRE D'HEURES HEBDOMADAIRES : 27 h 45 (annualisées à 21,80)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accéder à la proposition de M. le Maire ;
AUTORISE la création de l'emploi permanent comme présenté ;

FIXE la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint d'animation de 2^{eme} classe ;

DIT que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du certifié exécutoire de la présente délibération ;

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

TARIFICATION DES SERVICES FUNERAIRES ATTENANTS AU CIMETIERE COMMUNAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2223-1 ;

Compte-tenu de la mise en place de nouveaux équipements au cimetière (cavurnes), une réflexion d'ensemble a été conduite sur les tarifs des différentes catégories de concessions funéraires. Pour ce faire, les nouveaux tarifs proposés tiennent compte des recettes liées aux attributions et renouvellements de concession et du coût de gestion inhérent à l'entretien du cimetière y compris les reprises de concessions.

Il est donc proposé que les tarifs applicables au 01/10/2016 pour les concessions funéraires soient déterminés comme suit :

TYPE DE CONCESSION FUNERAIRE	DUREE	TARIFS	OBSERVATIONS
Concession de terrain (2m x 1m)	30 ans	200,00 €	Acquisition et renouvellement
Concession de terrain (2m x 1m)	50 ans	400,00 €	Acquisition et renouvellement
Case au columbarium	10 ans	150,00 €	Acquisition et renouvellement
Case au columbarium	15 ans	250,00 €	Acquisition et renouvellement
Case au columbarium	30 ans	500,00 €	Acquisition et renouvellement
Jardin du Souvenir (rocaille de dispersion)		50,00 €	
Cavurne (sépulture pré-équipée d'un caveau d'urnes)	15 ans	800,00 €	Acquisition et renouvellement
Cavurne (sépulture pré-équipée d'un caveau d'urnes)	30 ans	1 200,00 €	Acquisition et renouvellement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE la tarification ci-dessus exposée ;

RAPPORTE les délibérations n°19/2005 et n°20/2005 du 01/02/2005 ;

PRECISE que ces tarifs seront applicables dès le 01/10/2016.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

HORAIRE ET TARIFICATION DES SERVICES PERISCOLAIRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

REPAS CANTINE	ELEMENTAIRE & MATERNELLE	
Cantine : 1 ^{er} enfant	12H00 - 14H00	4,30 €
Cantine : 2 ^{eme} enfant et au-delà		3,50 €
REPAS CANTINE	AUTRES BENEFICIAIRES	
Cantine : enseignants surveillants		Gratuité
Cantine : personnel de cantine et surveillance	12H00 - 14H00	Gratuité
Cantine : enfants du personnel communal		3,50 €

ETUDE & GARDERIE	ELEMENTAIRE	
Garderie du matin	07H30 - 08H50	1,60 €
Etude du soir	17H00 - 18H15	3,15 €
Etude et garderie du soir	17H00 - 19H00	5,60 €
Garderie du matin et du soir + étude du soir		6,00 €

GARDERIE	MATERNELLE	
Garderie du matin	07H30 - 08H50	1,60 €
Garderie du soir	17H00 - 19H00	2,45 €
Garderie du matin et du soir		3,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,
 ACCEPTE les montants ci-dessus exposés ;
 RAPPORTE la délibération n°46/2012 du 03/07/2012 et n°13/2015 du 03/03/2015 ;
 PRECISE qu'il ne sera pas appliqué de coefficient familial pour le calcul des tarifs ;
 PRECISE que ces horaires et tarifs seront applicables à compter du 03/11/2016.

Ont voté POUR (15) : Mme GIRAULT, Mme MARTIN, Mme EMARRE, Mme ORIOT, Mme CHAPPET, Mme ROLET, M. CHANUSSOT, M. CARTON, M. MOREL, M. LE NEDIC, M. GALPIN, M. MUNOZ, M. MASSIN, M. COCHET et M. RAYNARD.

Ont voté CONTRE (3) : M. VAREILLES, Mme FERREIRA et Mme LANGLER.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE RELATIVE A LA MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA PERIODE 2016-2020

CONSIDERANT que, afin de réduire les coûts, il convient de mutualiser les prestations relatives à l'entretien de réseaux d'éclairage public ;
 CONSIDERANT l'expertise acquise en ce domaine par le SDESM ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DEMANDE au SDESM d'assurer les prestations suivantes dans le cadre de l'entretien de l'éclairage public communal :

- l'inventaire, l'étiquetage et la mise à jour du patrimoine ;

- au point lumineux, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat : lampe, appareillage d'alimentation (ballast), drivers LED, plaque électronique LED, câblerie et petit matériel ;
 - le contrôle annuel des supports et des luminaires ;
 - à l'armoire, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat : protections électriques, contacteurs, horloges et petit matériel ;
 - le contrôle annuel et réglage des organes de commande dans les armoires avec un relevé des consommations ;
 - la remise d'un rapport annuel sur l'état du patrimoine avec des préconisations d'amélioration ;
 - l'administration d'un outil de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) qui permettra à la commune de connaître son patrimoine et de gérer les demandes et le suivi des interventions.

DEMANDE au SDESM de prendre directement à sa charge le financement des dites prestations ;
 DIT que les autres prestations seront prises en charge financièrement par la commune.

La commune transmettra le devis au SDESM. Le SDESM établira le bon de commande afin de faire exécuter les travaux de l'entreprise, règlera la facture et se fera rembourser par la commune en utilisant les comptes 45.

APPROUVE les termes de la convention financière décrivant cette procédure annexée à la présente délibération et autorise M. le Maire à la signer.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Fin de séance à 23h00.

CONSEIL MUNICIPAL 4 OCTOBRE 2016

Présents :

Mme GIRAULT, Mme ROLET, Mme ORIOT, Mme MARTIN et Mme EMARRE
 M. CHANUSSOT, M. CARTON, M. MOREL, M. VAREILLES, M. LE NEDIC, M. GALPIN, M. COCHET et M. MASSIN

Absent(s) excuse(s) :

M. RAYNARD donne pouvoir à Mme EMARRE
 Mme FERREIRA donne pouvoir à M. VAREILLES

Absent(s) :

Mme CHAPPET, Mme LANGLER et M. MUNOZ
 M. MOREL a été nommé secrétaire

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

TABLEAU DES EFFECTIFS : SUPPRESSION DE POSTES PERMANENTS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.
 CONSIDERANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 6 septembre 2016 ;
 CONSIDERANT la nécessité de supprimer les postes permanents non pourvus depuis plusieurs années et sans correspondance avec les besoins actuels de recrutement,
 VU les avis du Comité Technique Paritaire en date du 13 septembre 2016 ;

Aussi, M. le Maire propose à l'assemblée délibérante les suppressions suivantes :

Délibération	Arrêté	Numéro de déclaration	Date de déclaration	Références postes	Heures hebdo
05/05/2009	21/10/2005	05-17-036884	Non fait	P10 = Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	35
05/05/2009	15/09/2003	03-37-12389	12/09/2003	P11 = Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	27,84
04/03/2008	12/03/2008	1299	29/02/2008	P7 = Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	35
01/07/1986	Non fait	Non fait	Non fait	P3 = Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	24,65
05/05/2009	28/10/2002	02-44-13745	Non fait	P16 = Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	17
05/05/2009	Non fait	Non fait	Non fait	P17 = Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	23,13
05/10/2010	64/2010	PERMANENT	2010	P21 = Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe	11
05/10/2010	65/2010	PERMANENT	/	P24 = Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	23
06/03/2012	21/2012	PERMANENT	2012-071	P29 = Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	35
15/11/2012	76/2012	PERMANENT	/	P30 = Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	28,81
02/09/2104	69/2014	PERMANENT	RAS	P39 = Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	15

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accéder à la proposition de M. le Maire ;

AUTORISE la suppression des postes permanents comme présentée ;

DIT que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du certifié exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

ACQUISITION A L'AMIABLE DE LA PARCELLE E 337 (ZONE NATURELLE)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) ;

CONSIDERANT la proposition de cession des consorts COCHET, de la parcelle cadastrée E 337, située en zone naturelle, d'une superficie de 4 953 m², au prix de 8 000 euros ;

CONSIDERANT la volonté du Conseil Municipal de protéger et conserver les espaces naturels ;

CONSIDERANT que pour le maintien et la conservation des espaces naturels, il est nécessaire que la commune se porte acquéreur de parcelles, pour éviter tout défrichement et installation sauvage par de futurs acquéreurs ;

CONSIDERANT que M. COCHET, ne prend part ni au débat, ni au vote ;

M. le Maire propose l'acquisition des parcelles pour la somme de 8 000 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée E 337 ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte d'acquisition de la parcelle précitée ;

DIT que cette acquisition s'effectuera pour un montant de 8 000 euros ;

DIT que les crédits budgétaires sont inscrits.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

SECURISATION DU STADE MUNICIPAL PAR LA POSE D'UN FILET PARE-BALLONS ET CLOTURE : DEMANDE DE CONCOURS FINANCIERS A LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL (FFF)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'engagement budgétaire sur la pose d'un filet pare-ballons et d'une clôture au tour du stade de football et ce afin de garantir la sécurité de l'installation, des usagers et des riverains.

La préoccupation principale est de préserver et d'aménager les installations sportives à disposition des associations et de la population en mettant des équipements sportifs de qualité et conformes à la réglementation fédérale en vigueur.

Le montant prévisionnel de cette opération est le suivant :

Montant Total HT de : 22 096,80 €

TVA 19,6 % : 4 419,36 €

Total TTC :26 516,16 €

1/ Fédération Française de Football (HT) :11 048,40 €

2/ Autofinancement direct en fonds propres (HT) : 11 048,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'opération présentée pour un montant de 22 096,80 € HT ainsi que son plan de financement ;

DECIDE d'inscrire au budget de la commune le montant de l'opération ;

SOLLICITE auprès de la Fédération Française de Football (FFF) une subvention au taux le plus élevé possible, pour la réalisation de cette opération de sécurisation des installations sportives au stade municipal ;

MANDATE M. le Maire aux fins de déposer tous dossiers utiles à son financement.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif 2016 de la commune par délibération n°31/2016 en date du 06/04/2016.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), dotation de l'Etat, prévue au budget primitif 2016 ne correspond pas au réel versé, largement en baisse. Par ailleurs, la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) sont légèrement plus élevées que le prévisionnel inscrit au budget primitif 2016.

Il est nécessaire de procéder aux opérations d'ajustements de crédits budgétaires comme suit :

COMPTES DE DEPENSES						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	F	67	678	SANS	Baisse de DGF 2016 - régule BP 2016	- 2 255,00 €
D	F	65	658	SANS	Baisse de DGF 2016 - régule BP 2016	- 15 000,00 €
D	F	011	6358	SANS	Baisse de DGF 2016 - régule BP 2016	- 14 804,00 €
TOTAL DES CREDITS A REDUIRE						- 32 059,00 €
COMPTES DE RECETTES						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
R	F	74	74127	SANS	Hausse DNP 2016 - régule BP 2016	+ 196,00 €
R	F	74	74121	SANS	Hausse DSR 2016 - régule BP 2016	+ 5 670,00 €
R	F	74	7411	SANS	Baisse de DGF 2016 - régule BP2016	- 37 925,00 €
TOTAL DES CREDITS A REDUIRE						- 32 059,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de procéder au vote des ouvertures et réductions de crédits comme ci-dessus sur le budget principal 2016 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

DENOMINATION DE LA SALLE COMMUNEMENT APPELEE « CLUB DU 3^{EME} AGE »

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la salle communément appelée « club du 3^{ème} âge » n'a pas réellement de nom ce qui pose parfois le problème de l'identification des lieux.

Ce point a été évoqué en réunion de Bureau suite à la réception d'un courrier du président du « club 3^{ème} âge » proposant de renommer l'endroit, salle « Françoise Courboin ».

Pour mémoire, Mme Courboin est née le 7 août 1930 et décédée le 1^{er} juin 2004. Elle a participé activement à la création du « club 3^{ème} âge », fondé le 28 octobre 1979. Mme Couboin a d'abord été nommée vice-présidente avant de devenir présidente de l'association le 10 avril 1989 et cela jusqu'au 17 mars 2004.

Mme Courboin a été également conseillère municipale de 1971 à 1977 puis adjointe au Maire de 1977 à 1995.

CONSIDERANT l'exposé ci-dessus, M. le Maire

propose aux élus d'entériner la proposition du président de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE que la salle appelée communément « club du 3^{ème} âge » s'appellera désormais salle « Françoise Couboin ».

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET ORGANISMES EXTERIEURS

VU la nécessité de rapporter la délibération n°38/2015 du 30/06/2015 ;

- Syndicat mixte pour la construction, l'entretien et le fonctionnement du C.E.S. Brie-Comte-Robert

C.E.S. Complexe Educatif et Sportif Brie-Comte-Robert Titulaires	Titulaires	1 2	M. VAREILLES Didier Mme FERREIRA Elisabeth
	Suppléants	1 2	M. CARTON Philippe M. COCHET Jean-Claude

- Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire (S.I.R.S.)

S.I.R.S.	Titulaires	1 2	M. VAREILLES Didier Mme FERREIRA Elisabeth
	Suppléants	1 2	Mme LANGLER Christelle M. CARTON Philippe

- Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Yerres (S.I.A.V.Y.)

S.I.A.V.Y.	Titulaires	1 2	M. GALPIN Marc M. COCHET Jean-Claude
	Suppléants	1 2	M. MASSIN Philippe Mme CHAPPET Caroline

- Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du Bassin Versant de l'Yerres (SYAGE)

S.Y.A.G.E.	Titulaires	1	M. GALPIN Marc
	Suppléants	1	M. MASSIN Philippe

- Syndicat du Chemin des Roses

Chemin des Roses	Titulaires	1 2	M. CARTON Philippe Mme EMARRE Martine
	Suppléants	1 2	M. LE NEDIC Michel M. VAREILLES Didier

- Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (S.D.E.S.M.)

S.D.E.S.M.	Titulaires	1 2	M. MOREL René M. CHANUSSOT Jean-Marc
	Suppléants	1	Mme ROLET Gisèle

Compte rendu du 8 novembre 2016

- Syndicat Intercommunal de travaux et d'Entretien de la Barbançonne (S.I.T.E.B.)

S.I.T.E.B.	Titulaires	1 2	M. GALPIN Marc M. COCHET Jean-Claude
	Suppléants	1	M. MASSIN Philippe

- Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Gens du Voyage »

S.I.V.U. « Gens du Voyage »	Titulaires	1 2	M. CHANUSSOT Jean-Marc Mme GIRAULT Muriel
	Suppléants	1 2	M. COCHET Jean-Claude M. LE NEDIC Michel

- Syndicat Intercommunal pour l'Enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères

S.I.E.T.O.M. Région de Tournan-en-Brie	Titulaires	1 2	M. COCHET Jean-Claude Mme LANGLER Christelle
	Suppléants	1 2	M. GALPIN Marc M. MOREL René

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
RAPPORTE la délibération n°38/2015 du 30/06/2015 ;
DESIGNE les délégués titulaires et suppléants des syndicats comme exposé ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Fin de séance à 22h00.

CONSEIL MUNICIPAL 8 NOVEMBRE 2016

Présents :

Mme GIRAULT, Mme ROLET, Mme MARTIN,
Mme FERREIRA et Mme EMARRE
M. CHANUSSOT, M. CARTON, M. MOREL,
M. VAREILLES, M. LE NEDIC, M. GALPIN,
M. COCHET, M. MUNOZ, M. RAYNARD
et M. MASSIN

Absent(s) excuse(s) :

Mme ORIOT donne pouvoir à Mme GIRAULT
Mme LANGLER donne pouvoir à Mme FERREIRA

Absent(s) :

Mme CHAPPET

Mme GIRAULT a été nommée secrétaire

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

ACQUISITION DES BIENS IMMOBILIERS SITUÉS AU 17 RUE MADAME HEGOT ET CADASTRÉS B 511 ET B 513

M. le Maire rappelle aux membres présents l'importance d'acquérir les biens immobiliers sis

17, rue Madame Hégot, cadastrés B 511 et B 513, d'une superficie totale de 1 981 m², propriété de M. BLOT Philippe ;

L'acquisition des biens précités permettrait la création de locaux pouvant accueillir : le tabac-presse, La Poste, un cabinet médical.

M. le Maire fait état du descriptif du bien :

- la parcelle B 511 (756 m²) sur laquelle est édifée une maison d'habitation d'environ 150 m². Le rez-de-chaussée surélevé se compose d'une cuisine, d'un séjour et d'une salle à manger. Au demi-niveau inférieur, une pièce donne accès à une cave avec la chaudière, la cuve à fioul et un adoucisseur d'eau. Au 1er étage, 3 chambres, une salle de bain avec cabine et douche et un WC. Accolé au bien, des dépendances en très mauvais état.

- la parcelle B 513 (1 225 m²) située à l'arrière de la parcelle B 511 et qui est un terrain nu.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) ;

VU l'avis de France Domaine sur la valeur vénale

du bien reçue en Mairie le 16 février 2016 et estimé à 410 000,00 € ;

VU l'avis de la Commission Urbanisme et Aménagement du Territoire ;

CONSIDERANT que le projet d'opération immobilière porte sur l'acquisition à l'amiable de ce bien conformément au 2ème article L. 1311-10 du CGCT ;

CONSIDERANT la proposition de M. BLOT Philippe de céder à la commune ces biens au prix de 390 000,00 € ;

CONSIDERANT le montant des frais d'agence arrêté, après négociation, à 15 000,00 € ;

CONSIDERANT l'intérêt communal attaché à cette acquisition ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition des biens immobiliers cadastrés B 511 et B 513, au prix de 390 000,00 €, hors frais de notaire ;

APPROUVE le montant des frais d'agence à hauteur de 15 000,00 € ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien et à procéder à cette acquisition par acte notarié ;

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents s'y afférant et à engager tous les frais s'y rapportant ;
 AUTORISE M. le Maire à solliciter d'éventuelles subventions.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

MODIFICATION DES ZONES 2AU « VILLEMALIN » ET « GALLIENI » : JUSTIFICATION DE L'UTILITE PUBLIQUE DU PROJET

VU le Code de l'urbanisme, et notamment son article L.153.38 ;
 VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
 VU l'arrêté n°76-2016 de M. le Maire en date du 12 octobre 2016 engageant la procédure de modification ;
 VU le rapport de présentation du projet de la modification,
 ENTENDU le rapport de la Commission Urbanisme ;
 CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ouvrir à l'urbanisation les zones 2AU au lieu-dit « Villemalin » et « Gallieni » pour un usage de logements ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE que l'ouverture à l'urbanisation de ces zones est utile au regard :

- des besoins en logements et de la nécessité d'assurer une diversité de l'habitat ;
- de la faisabilité du projet comme en atteste le dossier annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

DELIBERATION PREALABLE A LA VENTE DE GRE A GRE DE LA PARCELLE E888

Aux termes de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. Au-delà de cette clause générale de compétence, l'article L.2241-1 du CGCT précise que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune.

CONSIDERANT qu'aucune opération immobilière ne peut être engagée sans une décision préalable du Conseil Municipal ;
 CONSIDERANT que le terme « vente » s'entend ici par « vente de la parcelle E888 » sise « sentier de Meillant » ;
 CONSIDERANT la proposition de M. le Maire pour une vente de gré à gré ;
 CONSIDERANT que les conditions et caractéristiques essentielles de cette vente seront définies ultérieurement par une nouvelle délibération ;
 CONSIDERANT que la commune n'a aucun projet sur cette parcelle de 155 m² ;
 CONSIDERANT que la commune a besoin de ressources extraordinaires pour faire face à certaines dépenses nécessaires, notamment la construction de nouveaux équipements ;
 CONSIDERANT que, dans ces conditions, il y a lieu de procéder à sa vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la vente de gré à gré du bien immobilier cadastré E888 situé « sentier de Meillant » ;
 AUTORISE M. le Maire à faire toutes les diligences

nécessaires pour aboutir à la vente de ces immeubles dans les conditions prévues par l'article L.2241-6 du CGCT ;

CHARGE M. le Maire de faire dresser par un expert les plans et devis estimatifs desdits immeubles et d'établir le cahier des charges de la vente.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

CREATION DE QUATRE EMPLOIS PERMANENTS : 2 EMPLOIS D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE (CAT C) ET 2 EMPLOIS D'ADJOINT D'ANIMATION 2^{EME} CLASSE (CAT C)

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale (FPT).

CONSIDERANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 04/10/2016 ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre en conformité les arrêtés des agents avec les heures effectives de travail ;

CONSIDERANT les avancements de grade à l'ancienneté pour deux agents appartenant à la filière technique et dont le départ en retraite s'effectuera d'ici moins de deux ans ;

NOMBRE DE POSTES	POSTES CREEES	NOMBRE D'HEURES HEBDOMADAIRES
1 poste	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	27 h 50 (annualisées)
1 poste	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	24 h 30 (annualisées)
2 postes	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35 h 00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accéder à la proposition de M. le Maire ;
 AUTORISE la création des quatre emplois permanents comme présentés ;
 FIXE la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant des grades ci-dessus ;
 DIT que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du certifié exécutoire de la présente délibération ;
 PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

INDEMNITES DES AGENTS RECENSEURS POUR L'EDITION 2017

Afin d'exécuter le travail de collecte sur le terrain, la commune de Grisy-Suisnes a la possibilité de faire

appel, notamment, à des agents municipaux ou des demandeurs d'emplois afin d'effectuer le travail de recensement de la population.

Les agents recenseurs bénéficieront d'une formation de deux demi-journées. Ils effectueront, les opérations de repérage des logements à enquêter et la collecte des informations qui se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017.

VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale (FPT) ;
 VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;
 VU le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
 VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population.

VU le montant de la Dotation Forfaitaire de Recensement (DFR) attribuée à la commune pour

mener à bien cette opération ;

M. le Maire, après le calcul effectué et présenté par le coordonnateur, propose la rémunération suivante :

- 900,00 €/agent recenseur pour l'ensemble de la mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de recruter cinq agents recenseurs ;
 ACCEPTE la rémunération de ces agents de la manière présentée.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION DU NOM ET DES STATUTS DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 5211-1 et suivants ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant

Compte rendu du 6 décembre 2016

Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), notamment l'article 35-1 ;
 VU l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/28 du 30 mars 2016 portant adoption du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) ;

VU l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/40 en date du 3 mai 2016 portant délimitation du périmètre du projet de création d'une communauté de communes sur le territoire des communes d'Andrezel, Argentières, Beauvoir, Blandy, Bombon, Champdeuil, Champeaux, Le Châtelet-en-Brie, Châtillon-la-Borde, Chaumes-en-Brie, Coubert, Courquetaine, Crisenoy, Echouboulains, Les Ecrennes, Evry-Grégy-sur-Yerres, Féricy, Fontaine-le-Port, Fouju, Grisy-Suisnes, Guignes, Machault, Moisenay, Ozouer-le-Voulgis, Pamfou, Saint-Méry, Sivry-Courty, Soignolles-en-Brie, Solers, Valence-en-Brie et Yèbles.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SDCI de Seine-et-Marne arrêté le 30 mars 2016 prévoit la création ex-nihilo au 1^{er} janvier 2017 d'une nouvelle Communauté de Communes regroupant 31 communes de 5 intercommunalités différentes (CC Vallées et Châteaux, CC Gués de l'Yerres, CC de l'Yerres à l'Ancœur, CC Brie centrale, CC Pays de Seine).

M. le Préfet de Seine-et-Marne a, en application des dispositions de l'article 35 de la loi NOTRe, mis en œuvre une telle orientation du SDCI par arrêté préfectoral du 3 mai 2016 portant délimitation du projet d'une communauté de communes regroupant des communes de cinq intercommunalités différentes ci-dessus nommées.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi NOTRe, sur le nom et le projet de statuts du nouvel EPCI, créé au 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 APPROUVE le nom de cette Communauté de

Communes : « BRIE DES RIVIÈRES ET CHÂTEAUX » ainsi que son siège social situé au 1, rue des Petits Champs 77820 Le Châtelet-en-Brie ;
 APPROUVE les statuts de la nouvelle Communauté de Communes ;
 AUTORISE M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
 DEMANDE l'assistance de M. le Préfet afin que le rattrapage envisagé de la fiscalité intercommunale soit étalé sur plusieurs exercices budgétaires.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES « CIT'ISOL »

CONSIDERANT que le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) propose de coordonner un groupement de commande d'isolation thermique des combles de Seine-et-Marne.

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU la délibération n°2016-41 du 26 mai 2016 du comité syndical du SDESM ;

VU l'acte constitutif du groupement de commandes ci-joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE les termes de l'acte constitutif du groupement de commande « CIT'ISOL » annexé à la présente délibération ;

AUTORISE l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes « CIT'ISOL » ;

AUTORISE le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Fin de séance à 22h00.

CONSEIL MUNICIPAL 6 DECEMBRE 2016

Présents :

Mme GIRAULT, Mme ROLET, Mme MARTIN, FERREIRA et Mme EMARRE

M. CHANUSSOT, M. CARTON, M. MOREL, M. VAREILLES, M. LE NEDIC, M. GALPIN, M. COCHET, M. MUNOZ, M. RAYNARD et M. MASSIN

Absent(s) excuse(s) :

Mme ORIoT donne pouvoir à Mme GIRAULT
 Mme LANGLER donne pouvoir à Mme FERREIRA

Absent(s) :

Mme CHAPPET

Mme GIRAULT a été nommée secrétaire

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Le procès-verbal du 6 décembre 2016 a été approuvé par les élus.

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif 2016 de la commune par délibération en date du 06/04/2016.

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunal et Communal (FPIC) augmente chaque année de façon imprévisible par rapport à la prévision budgétaire. Pour rappel, le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines communes pour la reverser à des communes moins favorisées.

Cette année, le bureau des concours financiers de l'Etat communique un montant de prélèvement supérieur à la prévision de 2016 à hauteur de 10 000,00 €. Aussi, il est nécessaire de procéder aux opérations d'ajustements des crédits budgétaires comme suit :

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	F	014	73925	SANS	Hausse du FPIC 2016 - ajustement	10 000,00 €
TOTAL DES CREDITS A OUVRIR						10 000,00 €
CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	F	011	6288	SANS	Compensation FPIC 2016	1 000,00 €
D	F	011	6281	SANS	Compensation FPIC 2016	2 000,00 €
D	F	011	6262	SANS	Compensation FPIC 2016	2 000,00 €
D	F	011	6251	SANS	Compensation FPIC 2016	500,00 €
D	F	011	6247	SANS	Compensation FPIC 2016	500,00 €
D	F	011	6238	SANS	Compensation FPIC 2016	1 000,00 €
D	F	011	6188	SANS	Compensation FPIC 2016	1 500,00 €
D	F	011	6161	SANS	Compensation FPIC 2016	1 500,00 €
TOTAL DES CREDITS A REDUIRE						10 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de procéder aux ajustements de crédits budgétaires comme ci-dessus sur le budget principal 2016 ;
AUTORISE M. le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°3

Le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif 2016 de la commune par délibération en date du 06/04/2016.

Les crédits budgétaires prévus au chapitre 012 (dépenses de personnel) ne permettent pas de subvenir aux dépenses courantes nécessaires pour les rémunérations des agents de la collectivité. Aussi, il est nécessaire de procéder aux opérations d'ajustements de crédits budgétaires comme suit :

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	F	012	64111	SANS	Dépassement de crédits CHAP012	30 000,00 €
D	F	012	64131	SANS	Dépassement de crédits CHAP012	19 000,00 €
TOTAL DES CREDITS A OUVRIR						49 000,00 €
CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	F	011	6226	SANS	Dépassement de crédits CHAP012	1 000,00 €
D	F	011	6184	SANS	Dépassement de crédits CHAP012	2 000,00 €
D	F	011	61524	SANS	Dépassement de crédits CHAP012	1 500,00 €
D	F	011	615221	SANS	Dépassement de crédits CHAP012	3 000,00 €
D	F	011	6135	SANS	Dépassement de crédits CHAP012	2 000,00 €
D	F	011	6068	SANS	Dépassement de crédits CHAP012	1 000,00 €
D	F	011	6064	SANS	Dépassement de crédits CHAP012	3 000,00 €
D	F	011	60633	SANS	Dépassement de crédits CHAP012	1 000,00 €
D	F	011	60632	SANS	Dépassement de crédits CHAP012	1 500,00 €
D	F	011	60631	SANS	Dépassement de crédits CHAP012	3 000,00 €
D	F	011	658	SANS	Dépassement de crédits CHAP012	15 000,00 €
D	F	011	022	SANS	Dépassement de crédits CHAP012	15 000,00 €
TOTAL DES CREDITS A REDUIRE						49 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de procéder aux ajustements de crédits budgétaires comme ci-dessus sur le budget principal 2016 ;

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

SUBVENTION ORDINAIRE DE FONCTIONNEMENT 2016 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES (CCAS) DE GRISY-SUISNES

Le Conseil Municipal doit fixer le montant de la subvention à attribuer Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) de Grisy-Suisnes. Le montant inscrit au compte 657362 au budget principal de 2016 s'élevait à 17 000,00 €.

M. le Maire propose aux membres présents une subvention de 17 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE la proposition de Monsieur le Maire ;
AUTORISE M. le Maire à signer tous documents se

rapportant au versement de celle-ci.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

DELIBERATION D'ALIENATION FIXANT LES MODALITES DE VENTE DE LA PARCELLE E888

VU les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune ;

VU les articles L.2241-1 et suivants du CGCT précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

VU la délibération 62/2016 en date du 8 novembre 2016 par laquelle le Conseil Municipal a décidé, en principe, de procéder à la vente de gré à gré de la parcelle E888 sise sentier de Meillant, en vue de faire face à certaines dépenses nécessaires et notamment la construction de nouveaux équipements ;

VU l'avis du service France Domaine en date du 8 décembre 2015 estimant le prix de la parcelle à 6 200,00 € ;

CONSIDERANT que la mise à prix acceptée par le vendeur et l'acheteur a été arrêtée à 6 000,00 € ;

CONSIDERANT que le bien immobilier appartient au domaine privé communal ;

CONSIDERANT que ledit bien immobilier n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à leur aliénation ;

Le Conseil Municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la vente de gré à gré à M. et Mme GOTTI dudit bien immobilier sis sentier de Meillant à Grisy-Suisnes, aux conditions de prix et autres prévues ;

AUTORISE M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de cet immeuble par vente de gré à gré, dite à l'amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un Notaire dans les conditions de droit commun ;

DESIGNE Mme GIRAULT, adjoint au Maire, pour signer l'acte de vente et tous documents y afférents ;
FIXE le prix de la parcelle E888 à 6 000,00 € hors frais de notaire ;

INDIQUE la désignation du bien immobilier à vendre comme parcelle E888 d'une superficie de 155 m² ;

Compte rendu du 6 décembre 2016

DIT que l'acquéreur règlera en sus les frais de notaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

DELIBERATION D'ALIENATION FIXANT LES MODALITES DE VENTE DE LA PARCELLE C945
VU les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune ;

VU les articles L.2241-1 et suivants du CGCT précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

CONSIDERANT que la mise à prix acceptée par le vendeur et l'acheteur a été arrêtée à 50,00 € ;

CONSIDERANT que le bien immobilier appartient au domaine privé communal ;

CONSIDERANT que ledit bien immobilier n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à leur aliénation ;

Le Conseil Municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la vente de gré à gré à M. BORNAIS dudit bien immobilier sis sentier RD319 à Grisy-Suisnes, aux conditions de prix et autres prévues ;

AUTORISE M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de cet immeuble par vente de gré à gré, dite à l'amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un Notaire dans les conditions de droit commun ;

DESIGNE Mme GIRAULT, adjoint au Maire, pour signer l'acte de vente et tous documents y afférents ;
FIXE le prix de la parcelle C945 à 50,00 € hors frais de notaire ;

INDIQUE la désignation du bien immobilier à vendre comme parcelle C945 d'une superficie de 3 m² ;

DIT que l'acquéreur règlera en sus les frais de notaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

ACQUISITION DE LA PARCELLE B1412 CONSTITUANT LA VOIRIE « CHRISTOPHE COCHET »

M. Gérard COCHET a reçu un avis favorable pour créer le lotissement portant le numéro de déclaration 077 217 98 00001N. Par courrier du 28 octobre 2002, M. Gérard COCHET a demandé la rétrocession de la voirie à la commune. Cependant, la voirie « Christophe Cochet » cadastrée B1412, est toujours restée au compte des copropriétaires.

Cette voie ouverte à la circulation publique a vocation à être intégrée dans le domaine privé de la commune, puis classée dans le domaine public communal.

M. le Maire dit qu'en cas d'un accord amiable avec l'ensemble des copropriétaires intéressés, la commune peut acquérir, sans indemnité, l'intégralité de la parcelle de la voie, objet de la copropriété. La voie privée acquise relèvera alors du domaine privé de la commune. A la suite de deux réunions avec les copropriétaires les 22 juillet et 6 octobre 2016, tous les copropriétaires ont acceptés une cession à l'amiable moyennant le prix d'un euro symbolique.

VU l'article L.141-3 du Code de la voirie routière relatif au classement et au déclassement des voies communales ;

VU l'article L.1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables ;

VU l'article L.1212-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes ;

VU l'article 1593 du Code civil relatif aux frais d'acte notarié ;

VU les courriers d'accord de cession de l'ensemble des copropriétaires, en date du 18 novembre 2016 ;

CONSIDERANT que cette parcelle a vocation à intégrer le domaine public communal ;

CONSIDERANT l'intérêt général ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir, moyennant l'euro symbolique, la voie privée « Christophe Cochet », cadastrée B1412, d'une superficie de 1 172 m², appartenant aux copropriétaires du lotissement du même nom ;
AUTORISE M. le Maire à signer l'acte qui sera passé en la forme authentique dans une étude de Notaire. L'ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge exclusive de la commune de Grisy-Suisnes qui s'y engage expressément ;

PRONONCE le classement de cette parcelle dans le domaine public communal à compter de la date de son acquisition ;

PRECISE que le règlement de cette dépense sera imputé au budget principal.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

TRAVAUX CONCERNANT LE RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC 2017 (SDESM) : PLAINE DE L'ORMEAU

VU l'article 2.II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique ;
CONSIDERANT que la commune de Grisy-Suisnes est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) ;
CONSIDERANT l'Avant-Projet Sommaire (APS) réalisé par le SDESM en date du 22/11/2016 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières ;

DELEGUE la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public plaine de l'Ormeau ;

DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le remplacement de sept points

lumineux (changement du mobilier urbain, raccordement au réseau souterrain issu de l'armoire « ORMEAUX », réfection du sol à l'identique) ;

DIT que le montant des travaux est évalué d'après l'APS à 12 396,00 € TTC et que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention financière et toutes pièces s'y référant relatives à la réalisation des travaux ;

AUTORISE le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

REPARTITION DES AGENTS SUITE A LA DISSOLUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LES GUÉS DE L'YERRES » (CCGY) ET TRANSFERT DE CEUX-CI DE LA COMMUNE DE GRISY-SUISNES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « BRIE DES RIVIERES ET CHÂTEAUX » (CCBRC)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale (FPT) ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 35 ;

VU l'arrêté portant approbation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de la Seine-et-Marne en date du 30 mars 20016 pris par M. le Préfet de Seine-et-Marne ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes « Les Gués de l'Yerres » (CCGY) sera dissoute au 31 décembre 2016 ;

CONSIDERANT la nécessité de signer une convention de répartition du personnel entre l'EPCI dissout avec une ou l'ensemble de ses communes membres ;

M. le Maire présente le projet de convention entre la CCGY et la commune de Grisy-Suisnes pour l'ensemble du personnel intercommunal au 31 décembre 2016, soit 5 agents. A ce titre, il explique que la CCGY et la commune de Grisy-Suisnes ont déposé conjointement auprès du Comité Technique du Centre de Gestion de Seine-et-Marne une demande d'avis.

CONSIDERANT la nécessité de signer une convention de transfert de ces 5 agents de la commune de Grisy-Suisnes vers la Communauté de Communes « Brie des Rivières et Châteaux » (CCBRC) à compter du 1er janvier 2017 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention de répartition de l'ensemble du personnel de la CCGY avec la commune de Grisy-Suisnes ;

APPROUVE le projet de convention pour le transfert de ce même personnel à la CCBRC à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

AUTORISE que M. le Maire à le signer, au nom de la commune de Grisy-Suisnes, l'ensemble des actes et documents relatifs à cette répartition. Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

COMPOSITION DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE (REPARTITION DES SIEGES)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 5211-1 et suivants ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), notamment l'article 35-1 ;

VU l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/28 du 30 mars 2016 portant adoption du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) ;

VU l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/40 en date du 3 mai 2016 portant délimitation du périmètre du projet de création d'une communauté de communes sur le territoire des communes d'Andrezel, Argentières, Beauvoir, Blandy, Bombon, Champdeuil, Champeaux, Le Châtelet-en-Brie, Châtillon-la-Borde, Chaumes-en-Brie, Coubert, Courquetaine, Crisenoy, Echouboulains, Les Ecrennes, Evry-Grégy-sur-Yerres, Féricy, Fontaine-le-Port, Fouju, Grisy-Suisnes, Guignes, Machault, Moisenay, Ozouer-le-Voulgis, Pamfou, Saint-Méry, Sivry-Courty, Soignolles-en-Brie, Solers, Valence-en-Brie et Yèbles.

VU la délibération n°65/2016 du 8 novembre 2016 adoptant les statuts du nouvel Etablissement Public

de Coopération Intercommunale (EPCI), son siège et son nom ;

Sous réserve de l'arrêté de création de la Communauté de Communes définissant le nombre de sièges attribués de droit commun et dont le périmètre a été délimité par arrêté du 3 mai 2016 ; CONSIDERANT que le nombre de conseillers communautaires de la commune de Grisy-Suisnes diminue ;

CONSIDERANT qu'il convient d'élire trois délégués afin de représenter la commune de Grisy-Suisnes au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Brie des Rivières et Châteaux » ;

CONSIDERANT que se présentent à la candidature de représentant de la commune au sein de la Communauté de Communes « Brie des Rivières et Châteaux » : M. CHANUSSOT, Mme GIRAULT et M. MOREL ;

Le Conseil Municipal, après avoir, conformément à l'article L. 5211-7 I susvisé, voté à scrutin secret :

ELIT, M. CHANUSSOT, Mme GIRAULT et M. MOREL, en tant que représentants de la commune de Grisy-Suisnes au sein l'organe délibérant la Communauté de Communes « Brie des Rivières et Châteaux » ;

AUTORISE M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

CREATION DE CINQ EMPLOIS PERMANENTS :

1 EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ME} CLASSE (CAT C),

1 EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ERE} CLASSE (CAT C),

2 EMPLOIS D'EDUCATEUR PRINCIPAL DE JEUNES ENFANTS (CAT B),

1 EMPLOI DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE (CAT B)

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale (FPT).

CONSIDERANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 08/11/2016 ;

CONSIDERANT la dissolution de la Communauté de Communes « Les Gués de l'Yerres » (CCGY) et la création de la Communauté de Communes « Brie des Rivières et Châteaux » (BRC) ;

CONSIDERANT la nécessité d'intégrer l'ensemble du personnel de la Communauté de Communes dissoute sur l'une de ses collectivités membres pour ensuite le rediriger vers la nouvelle entité créée ;

NOMBRE DE POSTES	POSTES CREEES	NOMBRE D'HEURES HEBDOMADAIRES
1 poste	Adjoint administratif de 2 ^{me} classe	24 h 00
1 poste	Adjoint administratif de 1 ^{re} classe	35 h 00
1 poste	Educateur principal de jeunes enfants	35 h 00
1 poste	Educateur principal de jeunes enfants	37 h 30
1 poste	Rédacteur principal de 1 ^{re} classe	35 h 00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accéder à la proposition de M. le Maire ; AUTORISE la création des cinq emplois permanents comme présentés ;

FIXE la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant des grades ci-dessus ;

DIT que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du certifié exécutoire de la présente délibération ;

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

FIXATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN ET D'UN PAVILLON AU 52 RUE DU MARECHAL GALLIENI (2 LOTS)

VU les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune ;

VU les articles L.2241-1 et suivants du CGCT précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

VU la délibération 04/2016 en date du 2 février 2016 par laquelle le Conseil Municipal a décidé, en principe, de procéder à la vente de gré à gré de 3 parcelles sises 52 rue du Maréchal Galliéni, en vue de faire face à certaines dépenses nécessaires et notamment la construction de nouveaux équipements ;

VU l'avis du service France Domaine en date du 30 mars 2016 estimant les prix comme suit : lot A évalué à 170 000,00 € et lot C évalué à 83 000,00 € ; VU la délibération n°40/2016 fixant le prix et les modalités de vente des deux terrains nus et du pavillon ;

CONSIDERANT qu'après négociation, les prix (hors frais de notaire) de vente des lots A et C ont été réajustés comme ci-après :

• Pour le lot A (parcelles C940 et C941), vendu à M. VANO et Mme WERNOTH, le prix est de 175 000,00 € en ce compris 10 000,00 € de commission d'agence, soit une somme nette

revenant à la commune de 165 000,00 € ;

• Pour le lot C (parcelle C943), vendu à M. et Mme BIZOUEN, le prix de vente est de 106 000,00 € en ce compris 8 000,00 € de commission d'agence, soit une somme nette revenant à la commune de 98 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la vente des lots A et C, sis 52 rue du Maréchal Galliéni à Grisy-Suisnes, aux prix fixés ci-dessus ;

AUTORISE M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de cet immeuble par vente de gré à gré, dite à l'amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun ;

DESIGNE Mme GIRAULT, adjoint au Maire pour signer l'acte de vente et tous documents y afférents ;

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Fin de séance à 22h30.

VŒUX DU MAIRE JANVIER 2017



Monsieur le Député,
Madame la Conseillère Départementale représentant monsieur le Président,
Monsieur le Président de la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux,
Mesdames et Messieurs les Maires, vice-Présidents, Elus, chers collègues,
Mesdames et messieurs les employés municipaux, représentants de l'Etat,
présidents d'associations, Commerçants et artisans
Mesdames, messieurs,

Je vous remercie tout d'abord très sincèrement d'avoir répondu à notre invitation, et un merci particulier à nos élus intercommunaux, départementaux et nationaux qui ont fait le choix d'être parmi nous.

Nous poursuivons notre nouvelle organisation de cérémonie dans cette magnifique salle du centre paroissial de Grisy-Suisnes, et je rends hommage à Claudine Bourgois et au père Régis avec qui nous entretenons d'excellentes relations.

Avant de rentrer dans le détail des actions, je vais donner le ton financier du contexte de travail de l'équipe municipale, que tous les élus connaissent, mais qu'il est bon de rappeler

- Budget en excédent de fonctionnement
- Endettement parfaitement contrôlé
- Baisse des dotations
- Hausse des prélèvements sur nos budgets
- Maitrise rigoureuse de la fiscalité, et par conséquent de la dépense
- Subventions de plus en plus indispensables pour compléter nos grands projets

Nous vous présentons un récapitulatif de nos réalisations bien sûr de 2016, mais nous en profitons pour faire un bilan à mi-mandat municipal, avec une présentation de quelques diapositives retraçant les actions les plus importantes. Vous pouvez visionnez ce diaporama sur le site de la mairie : www.grisy-suisnes.fr.

Je vais rapidement vous présenter nos principaux projets pour cette année 2017

- Cantine : réalisation des études et choix du maître d'œuvre pour cet investissement très important, concernant plus de deux cents élèves pour chaque jour scolaire. Nous avons construit la cantine actuelle en 2002, avec un calcul d'effectif des années 90, et nous avons aménagé au fur et à mesure des années, devant l'effectif grandissant, deux services, puis trois, et nous devons maintenant reconstruire un bâtiment.

- Réhabilitation du centre-Bourg, autre projet structurant pour la commune, avec une opportunité d'achat d'un bien proche de la mairie qui devrait nous permettre de restructurer le secteur et les commerces. Pour cette réalisation, nous sommes en cours d'optimisation de notre patrimoine, avec la vente de biens pour assurer cette réalisation.

- Projets d'urbanisme : Nous poursuivons la réalisation des zones AU identifiées dans notre PLU, avec l'ouverture de deux secteurs décidée par le conseil municipal, le secteur Villemain et une partie du secteur Gallieni. Nous travaillons sur le dernier rue de la Légalité. Nous avons entamé une Révision complète du PLU communal, permettant ainsi à l'équipe de préparer le moyen et long terme, et marquer la vision de l'équipe en place.

- Nous allons bien sûr continuer les efforts sur les domaines comme

- Voirie (carrefour Sadi Carnot-Hegot, suite Gallieni...)
- Travaux écoles
- Environnement
- Espace Jeunes
- Enfouissement des réseaux

Enfin, et je vais lui passer la parole, je remercie le Président de notre nouvelle communauté de communes « Brie des Rivières et Châteaux » de sa présence parmi nous.

Auparavant, permettez-moi de remercier, pour tout l'immense travail qui est fait quotidiennement pour rendre la vie des Grisyssoliens plus agréable, les employés municipaux, du secrétariat, à la technique et voirie, aux écoles et cantine, aux NAP, à l'accueil jeunes, les bénévoles de la bibliothèque, et encore un grand merci à toute l'équipe des Elus Municipaux, qui consacrent de très nombreuses heures sur leur temps personnel pour faire fonctionner la commune et tenter de satisfaire les habitants, ce qui n'est pas toujours facile, pour certains.

Et une attention toute particulière à ma première Adjointe Muriel Girault, qui me supporte et me soutient tout au long des événements communaux et intercommunaux.



FLASH-BACK A MI-MANDAT...

Cérémonie du brevet



Création de l'Espace Jeunes



Pique-nique communal



Installation du système de vidéo-protection



Rénovation sol du gymnase

Suite de l'enfouissement du réseau



Nouvelles activités périscolaires



Eclairage du stade



Accueil des nouveaux arrivants



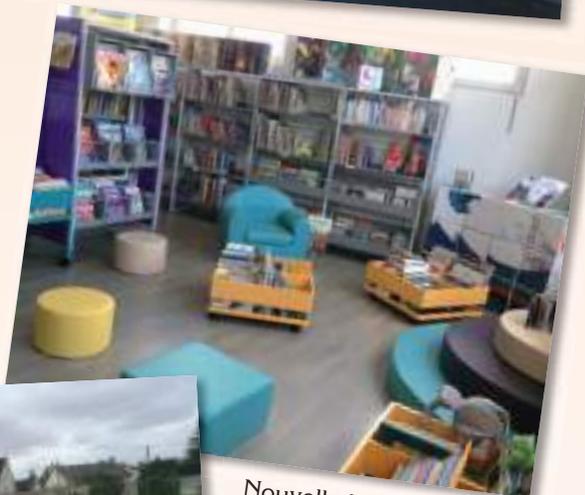
Rénovation toit du DOJO

...QUELQUES FAITS MARQUANTS

Aménagement
du territoire



Rénovation de la mairie



Nouvelle bibliothèque

Rénovation courts de tennis



Défrichage illégal :
poursuite judiciaire en cours



Travaux et enfouissement





Une page se tourne pour notre intercommunalité des « GUES DE L'YERRES », la CCGY.

La majorité actuelle à l'Assemblée Nationale a concocté la loi NOTRe, qui a entraîné la dissolution de notre communauté.

Fruit d'un travail inlassable depuis douze années, à partir d'une « feuille blanche » puisque nous avons d'abord constitué un groupement de six communes décidées à s'unir pour mettre en place des services inaccessibles dans nos collectivités respectives, cette communauté de communes correspondait à nos aspirations, à notre vision du territoire, à notre vision de l'administration de ce territoire.

Grisy-Suisnes fait donc maintenant partie d'un ensemble de 31 communes se situant à l'est de la communauté d'agglomération de Melun Val de Seine, allant au sud du Chatelet en Brie.

Cet ensemble a été « imaginé » par notre Préfet de Seine et Marne, sous les directives de la loi NOTRe et du Ministère de l'intérieur, au motif que notre ancienne communauté de communes les " Gués de l'Yerres " ne comprenait pas 15000 habitants.

Après nous être un peu « chamaillé » sur les orientations possibles, nous nous retrouvons avec les parties restantes de territoires de cinq autres communautés, et nous allons nous mettre en ordre pour permettre aux services en place de perdurer pour l'instant, et définir de nouveaux objectifs pour les 39036 habitants de cette nouvelle structure.

La cerise sur le gâteau, si j'ose me permettre cette métaphore bien connue, a été que Monsieur le Préfet lui-même s'est pris les pieds dans le tapis en amputant chaque ancien territoire d'une ou plusieurs communes, ce qui l'a conduit contre son gré par la Direction des Collectivités Locales à dissoudre nos communautés pour repartir sur une création !

Seule notre administration Française sait nous aménager des imbroglios de ce genre, avec toutes les conséquences, entre-autre, de transférer le personnel au 31 décembre pour normalement le reprendre en janvier par la nouvelle communauté de communes « Brie des Rivières et Châteaux » qui n'existait pas encore, ou pire de « réajuster » la fiscalité brutalement au 1^{er} janvier 2017.

C'est LE POINT NOIR de cette réforme, puisque nous allons subir une augmentation conséquente de la fiscalité, et nous sommes toujours en discussion avec l'Etat sur ce sujet, qui sera je pense officialisé dans les semaines qui viennent.

Nous n'avons pas souhaité cette réforme qui contrarie la grande majorité des Maires de France, et l'Etat n'a réalisé aucune projection pour décider des nouveaux territoires. Ce seront donc les Elus Communautaires qui s'y colleront, comme d'habitude, sous la houlette de Christian POTEAU, nouveau Président de ce territoire.

Nous ne sommes plus que trois délégués communautaires : Muriel Girault, René Morel, et Jean-Marc Chanussot à siéger au sein de cette nouvelle collectivité. J'ai l'honneur d'avoir été élu par cette nouvelle assemblée composée de 52 élus communautaires 1^{er} Vice-Président au sein de cette nouvelle gouvernance, et je mettrai toute mon énergie pour la réussite de ce nouveau challenge.

Jean-Marc CHANUSSOT

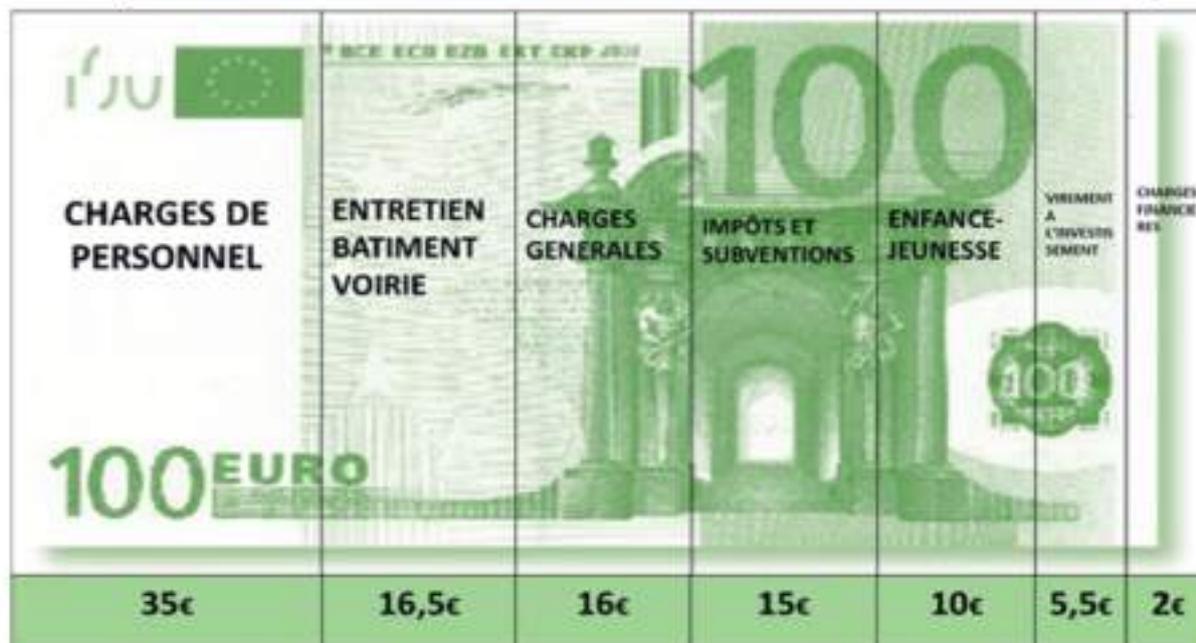


Muriel Girault
Adjointe chargée
des Finances

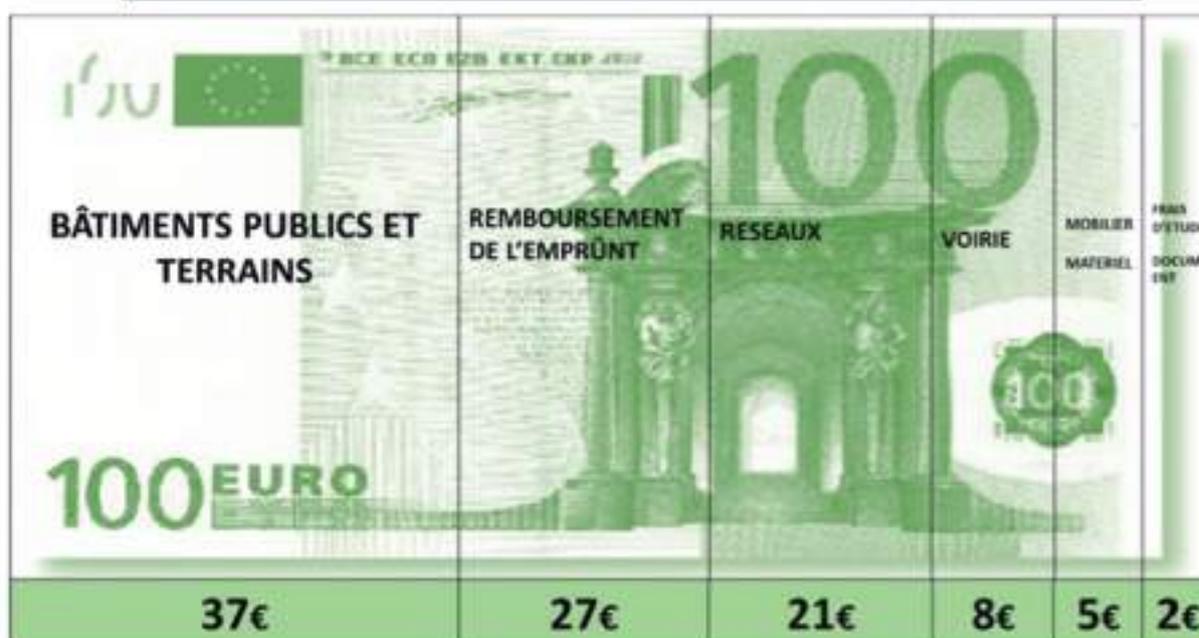


Marie Chanussot
Agent
chargée des finances

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2016 sur 100€ de recettes, comment avons-nous réparti nos dépenses



DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2016 sur 100€ de recettes, comment avons-nous réparti nos dépenses





Jean-Marc Chanussot
Le Maire



Laetitia Favre
Agent chargée
de l'urbanisme



Anne-Marie Amaral
Agent chargée
de l'urbanisme



DÉCLARATION PRÉALABLE

N° DOSSIER	Identité du demandeur	Adresse du terrain	Nature des travaux
077 217 16 00029	Mme AKAKPO Viviane	4 Rue Eugène Brisson	Création de 2 fenêtres de toit
077 217 16 00030	Mr BOIVIN Guy	37 Avenue du Maréchal Joffre	Réfection de la toiture
077 217 16 00031	Mr ALVES Narciso	33 Avenue du Maréchal Joffre	Division en vue de construire
077 217 16 00032	Mr VINCENT Jean-Pierre	1 Allée des Marronniers	Division en vue de construire
077 217 16 00033	Mme SAUVAGE Gislhaine	2 Résidence des Buttes	Edification d'une clôture
077 217 16 00034	EARL DE SUISNES	Le Pressoir	Réalisation d'une couverture photovoltaïque
077 217 16 00036	Mr GUTRE Nicolas	15 Rue de la Libération	Pose de fenêtres de toit et d'une porte d'entrée
077 217 16 00037	Mr LEQUEUX Claude	14 Avenue des Charmes	Remplacement de 4 portes fenêtres + 3 fenêtres PVC blanc + 1 porte d'entrée aluminium blanc + 3 paires de volets PVC blanc
077 217 16 00040	Mr MALLET Philippe	4 Rue de Villemain	Ravalement des façades
077 217 16 00041	Mme DELACROIX Agnes	33 Bis Rue des Vignes	Création d'un abri a voiture
077 217 16 00042	Mr OUIDIRENE Nabil	2 Rue Omer Jouas	Création d'une piscine
077 217 16 00043	Mr GARNIER Jean-Michel	10 Rue de la Mare a Boutillier	Création d'une véranda

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° DE DOSSIER	DEMANDEUR	ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX	ACCORDÉ
PC1-77217-16-00023	Monsieur JACQUET Benjamin 7, rue du Grand Noyer 77170 Brie Comte Robert	Lot n°1 Route d'Evry superficie: 500 m ²	Maison individuelle	07/12/16
PC1-77217-16-2004	Mme. M. ZIMMER Maxime du Moulin à Vent 77166 Grisy-Suisnes	Lot n°2 d'Evry m ²	Maison individuelle	06/12/16
PC1-77217-16-00025	Mme. M. AISSANI 6, allée de la ferme 77170 Brie-Comte- Robert	Route d'Evry superficie: 500 m ²	Maison individuelle	23/11/16
PC1-77217-16-00027	Mme. M. MARNE Xavier 141 rue boileau 77176 Savigny- le-Temple	Lot n°7 de Bougainville Superficie: 492 m ²	Maison individuelle	07/12/16
PC1-77217-16-00030	M.LECELLIER Mme FERREIRA 151, rue de seville 77550 Moisy-Cramayel	D 1120 Rue de Bougainville - lot A superficie: 532 m ²	Maison individuelle	20/12/16
PC1-77217-16-00031	Monsieur SILVA Tony rue pasteur- résidence les près leroy- bât A 2 appt. 60 77170 Brie Comte Robert	D 1121 Rue de Bougainville - lot B superficie: 509 m ²	Maison individuelle	20/12/16

REVISION PLU

Projets « Villemain » et « Galliéni »

Nous avons décidé une révision de notre Plan Local d'Urbanisme, afin de remettre à jour le projet d'aménagement qui sera amendé par l'équipe municipale.

Nous tardons à reprendre ce dossier, car les projets qui sont identifiés dans le règlement actuel connaissent quelques difficultés à aboutir, pour des raisons diverses d'ailleurs.

Je tiens à préciser que notre règlement actuel est moyennement apprécié par les professionnels, parce que très contraignants dans ses impositions notamment de stationnement.

Nous n'avons pas prévu d'assouplir certaines règles pour leur être agréables, et nous finissons par recevoir des projets, certes moins « rentables » pour les aménageurs, mais correspondants aux souhaits des habitants.

Deux zones sont en voie de réalisation, une dite « Villemain » avec un projet de promotion complète par la société Capelli, l'autre dit « Galliéni » avec un projet sur deux parties de la zone identifiée AU.

Une autre zone est en cours d'étude par la commission « Aménagement du territoire » du Conseil Municipal, et nous vous donnerons plus d'informations lorsque le projet sera suffisamment abouti.



Projet Villemain



Projet Galliéni



Didier Vareilles
Adjoint chargé
des affaires scolaires



Catherine Fontaine
Agent chargée
du scolaire



Sabine Mallet
Agent chargée
des NAP
et de l'Espace jeunes



Marie-France Blanpain
Agent chargée
du périscolaire



Martine Aupy
Agent chargée
des ATSEM

Inscriptions scolaires 2017/2018

Sont concernés :

- Les enfants nés en 2014 entrant en maternelle.

Aucun dossier ne pourra être accepté pour les enfants nés à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

- Les nouveaux arrivants sur la commune.

Ecole maternelle « La Ruche » :

L'inscription s'effectue auprès de la mairie.

Les parents seront invités, par la Directrice, à visiter l'école avec leur(s) enfant(s) en juin.

Ecole élémentaire « Champ Fleuri » :

Les enfants scolarisés en grande section, à l'école maternelle « La Ruche », seront automatiquement inscrits pour la rentrée prochaine à l'école élémentaire « Champ Fleuri ».

Pour les deux écoles, se présenter en mairie, mi-février 2017, avec les pièces suivantes :

- le livret de famille ;
- le carnet de santé de l'enfant comportant les vaccinations obligatoires ;
- un justificatif de domicile.



Trophées de la Jeunesse (5 octobre 2016)

La cérémonie s'est déroulée le samedi 15 octobre dans la salle du conseil municipal.

Treize enfants, membres de cinq associations de Grisy-Suisnes ont été mis à l'honneur pour leur résultat en compétition, leur implication dans la vie du club ou plus simplement pour leur enthousiasme communicatif dans la pratique de leur activité. Ils méritent d'être cités :

- Judo : Nohan Legrand, Eliott Jannin, Léo Martin Rossel, Lara Rekas, Enzo Schrive et Nicolas Mallet ;
- Académie d'Azèle : Agathe Autier et Marie Mendribil.
- Tennis de table : Mathieu Goujat et Tom Niellez
- Tennis : Julien Alleau et Clément Alleau
- Ecole de musique de Coubert : Elise Martin

Le verre (sans alcool) de l'amitié a clos cet agréable moment dédié à la jeunesse souriante de la commune.



Cérémonie du Brevet des Collèges (5 octobre 2016)



Pour sa deuxième édition, la cérémonie du diplôme national du brevet a permis de réunir les collégiens qui ont réussi leur examen en juin dernier. Ils ont été invités par la mairie à se retrouver dans la salle du conseil municipal en même temps que les Trophées de la jeunesse.

37 collégiens venant des différents collèges du secteur (Collèges Arthur Chaussy, Georges Brassens, Sainte-Colombe, Sainte-Thérèse et Institution Nazareth) ont été recensés grâce au concours des établissements. Chacun d'entre eux a reçu une invitation par courrier.

A cette occasion, les parents et adolescents auréolés de leur succès ont eu plaisir à se retrouver et échanger autour du verre (sans alcool, toujours) de l'amitié. Nous leur souhaitons de réussir dans leurs orientations scolaires et nous les retrouverons avec plaisir dans quelques années lors de la cérémonie de la citoyenneté. M. le Maire a remis à chacun d'eux un bon d'achat.

**Quelques informations
de « La Ruche »...**

Les petites abeilles de la maternelle butinent toujours autant...

**Inauguration de la nouvelle
bibliothèque communale
par les enfants de l'école maternelle**

*« OUAAAHH, c'est trop bien, c'est trop beau ! ».
Que d'espace, que de lumière, que de livres,...
et toujours très bon accueil !
On y reviendra !!*



Bibliothèque communale



Spectacle



Téléthon

Un très très grand merci à tous ceux qui ont répondu présents pour acheter nos douceurs fabriquées par les enfants. 325 € de dons !!



Et quelques poules, ânes ou encore cochons ont commencé à envahir l'école... A suivre...



*L'école maternelle
vous souhaite
de très bonnes fêtes
de fin d'année et surtout
un très bon début 2017 !!*



Muriel Girault
Adjointe chargée
de l'Espace jeunes



Sabine Mallet
Agent chargée
des NAP
et de l'Espace jeunes

Et à l'Espace Jeunes ? Que s'est-il passé ?

Après seulement six mois d'ouverture, l'Espace Jeunes compte 41 adhérents !

La commune se félicite de ce succès. Cela confirme le besoin d'une structure jeunesse sur Grisy-Suisnes. L'Espace Jeunes s'inscrit peu à peu dans la vie de la commune.

Comme prévu, l'inauguration de l'Espace Jeunes a eu lieu le 1^{er} octobre. Ce fût un moment fort en émotion, les jeunes étaient très enthousiastes et aussi très fiers de faire visiter leur local aux invités.

Afin que les jeunes prennent pleine possession des lieux, et surtout que les activités soient en accord avec leurs attentes, une réunion entre l'équipe d'animation et les jeunes a été organisée début octobre.

Cette réunion a permis d'établir le programme des vacances d'automne avec une thématique phare : Halloween. Vous trouverez ci-contre le programme des prochaines vacances d'hiver.



Nous avons décoré l'Espace Jeunes aux couleurs d'Halloween. Afin de continuer la décoration de l'Espace Jeunes, nous avons creusé des citrouilles. La chaire a été utilisée pour faire un gâteau pour le goûter !

Sortie à Carré Sénart ! Après un repas au Flunch, nous sommes allés à Koésio. C'est un espace où la cohésion d'équipe permet de gagner à travers des épreuves sportives et intellectuelles.

Préparation du fameux Repas Culturel. Cette fois-ci, c'était autour du Mexique et du Dia De Los Muertos. Fabrication des bracelets en tête de mort, maquillage selon la tradition mexicaine. Toutes les photos et vidéos de l'Espace Jeunes sont disponibles sur le Facebook « Espace Jeunes de Grisy-Suisnes ». Il est possible de nous retrouver en direct lors de certaines activités.

Après un programme intense durant les vacances, l'Espace Jeunes se relance sur de nouveaux projets :

- jeu Grandeur Nature organisé en partenariat avec Soignolles-en-Brie et Solers ; les jeunes préparent d'ores et déjà leur personnage et réfléchissent à leur costume ;
- la fête de l'été ;
- des sorties culturelles et ludiques.

Les jeunes viennent avec leurs idées, et nous tentons de les concrétiser tous ensemble !



Une sortie pas comme les autres

*Matinée mémorielle, le jeudi 10 novembre 2016,
pour 35 enfants des classes de CM1/CM2 de l'école élémentaire Champ Fleuri.*

Un projet porté par l'Association des Anciens Combattants, soutenu par la Commune, proposé et accueilli favorablement par Madame La Directrice, et que la dynamique pédagogique des enseignants a permis de réaliser. La présence, dans les programmes scolaires de l'histoire de la Première Guerre Mondiale nous a confortés dans notre démarche.

Rencontre avec M. Le Maire devant le Monument aux Morts pour un discours officiel.

Après une écoute attentive, observation et réflexion devant les noms inscrits, les questions fusent de part et d'autre : « Pas de femmes ? Pourquoi des noms identiques ? ce nom est le nom de jeune fille de ma Maman ? etc... »

Après une brève halte dans le Hall de la Mairie, direction le Musée des Anciens Combattants.

C'est à travers une approche ludique de quelques objets choisis, que l'auditoire captif, attentif et enthousiaste, a découvert avec étonnement, divers aspects de la vie durant les années de guerre.



En deuxième partie de visite, les bénévoles présents ont répondu de leur mieux aux nombreuses questions qu'a suscité la découverte libre de l'intégralité du musée.

Le départ est arrivé trop vite, encore beaucoup de choses à voir et à dire.

Les enfants sont repartis avec un livret souvenir et une invitation à honorer de leur présence la commémoration du lendemain.

*Nous promettons de nous revoir au musée dès que celui-ci sera ouvert plus régulièrement au public.
C'est notre principal projet pour 2017.
Merci à tous.*

Michel LE NEDIC, Président des Anciens Combattants

Guide pour le paiement des factures périscolaires

A partir du 1^{er} janvier 2017, vous pourrez payer vos factures périscolaires (NAP, cantine, étude dirigée et garderie) en ligne.

Ce service est accessible en vous connectant sur internet depuis l'adresse suivante : www.mesfacturesonline.fr.

Les parents qui ne souhaitent pas payer en ligne auront toujours la possibilité de régler directement leurs factures auprès du régisseur (Mme Blanpain) par chèque ou par espèces jusqu'au 20 de chaque mois. Passé cette date, les parents devront se rendre à la Trésorerie de Melun - Cité Administrative - 20, quai Hippolyte Rossignol 77010 Melun.

1^{ère} ETAPE



Se rendre sur le site : www.mesfacturesonline.fr

Cliquer sur « Je paye ma facture ».

2^{ème} ETAPE



Renseigner :

- l'identifiant de la collectivité indiqué sur votre facture (000301).
- la référence de votre facture qui se trouve en bas à droite du document papier.
- la clé de votre facture, également située en bas à droite de la facture papier.

Cliquer sur « Payer ma facture ».

3^{ème} ETAPE



Cliquer sur « Non ».

(Vous pouvez créer votre compte après le paiement d'une 1^{ère} facture).

4^{ème} ETAPE



Sur cette page, la référence de la dette et le montant sont indiqués.

Ici, vous devez choisir votre type de carte et cliquer sur « Continuer ».

Sur la page suivante, indiquer vos numéros de carte bancaire.

5^{ème} ETAPE



Votre demande de paiement s'enregistre. Vous pouvez imprimer votre ticket de paiement en cliquant sur « Ticket ».

Votre paiement est effectué.
Cliquez sur "fermer la fenêtre".
ATTENTION ne fermer pas la fenêtre avec la croix rouge.
Il faut cliquer sur "fermer la fenêtre" pour que le paiement soit bien enregistré.



René Morel
Adjoint
chargé des bâtiments



Tony Gonzalez
Directeur Général
des Services



Travaux d'enfouissement rues Sadi Carnot, Mme Hégot et Libération

Les travaux d'enfouissement des lignes électriques (basse tension et éclairage public) et téléphoniques (communications électroniques) sont quasiment achevés.

Malgré quelques difficultés rencontrées avec l'opérateur historique (poteaux arrachés dégradant l'enrobé existant, fouilles non remblayées, etc...), les travaux avancent convenablement.

Les mâts ont été débarrassés de leurs câbles. Aussi, ils devraient être démontés durant la première quinzaine de février.

Quant à l'ancien poste de transformation, la démolition devrait intervenir d'ici à la fin du premier trimestre 2017.

Changement de prestataire pour la maintenance de l'éclairage public

La commune vient de signer un nouveau contrat pour la maintenance de l'éclairage public. Désormais, le titulaire du contrat est l'entreprise SPIE. Elle remplace donc la société SOBECA dans ses obligations contractuelles.

Le nouveau marché, d'une durée de quatre ans, est basé sur des obligations de résultat de la part de l'entreprise et notamment :

- la garantie d'un bon état de fonctionnement des installations avec une surveillance constante du réseau ;
- la sécurité électrique et mécanique des armoires et candélabres par des contrôles réguliers et réglementaires ;
- une communication directe auprès de la commune via l'aide d'un outil informatique, la GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur).

Si vous constatez une panne ou un équipement dégradé dans une rue, n'hésitez pas à nous le signaler directement en Mairie ou via le site internet de la commune. Il en va de notre intérêt à tous !

Pour cela, merci de nous communiquer le **nom de la voie (exemple : rue Mme Hégot)** et le **n° figurant sur le mât (exemple : HEG001)**. Sans ces éléments, votre demande d'intervention ne pourra être prise en compte et la panne ne pourra pas être réparée !

Décoratrice d'Intérieur
Cécile BOURDIER donne vie à vos intérieurs

Conseils en décoration
Harmonisation des couleurs
Optimisation des Espaces
Shopping Mobilier
Plans 2D & 3D

Formule à partir de 125 €

Réalisons ensemble vos projets !
Demandez votre devis personnalisé
06.58.59.15.60./contact@ccldesign.fr
www.ccldesigndecoration.com

Au Coeur de Soi
L'équilibre et le bien être pour tous

Sandrine DELHOMME
SOPHROLOGUE
Certification Professionnelle
Inscrite au Répertoire National

06 73 18 98 71
Consultations sur RV

Cabinet privé
9 Rue Paul Doumer
77166 GRISY SUISNES

Accompagnements personnalisés

www.sandrinedelhomme-sophrologue77.com

Chambre Syndicale de la Sophrologie



Gisèle Rolet
Elue en charge de
l'environnement



Anne-Marie Amaral
Agent chargée
de l'urbanisme
et de l'environnement



GRAND ménage sur la Commune en septembre et octobre

Les dépôts sauvages de déchets en tous genres (sacs d'ordures ménagères, résidus verts, appareils électroménagers, literie, pots de peinture, gravats, pneus, etc...), se développent de plus en plus.

Cet acte **ANTI-CITOYEN** est une véritable nuisance visuelle et environnementale.

L'accumulation d'ordures, apportées clandestinement et à moindre coût, par des particuliers ou des entreprises dans un endroit non prévu à cet effet, génère l'apparition de décharges sauvages.

Elles sont sources de pollutions diverses :

- dégradation des sites naturels et des paysages ;
- nuisances olfactives ;
- pollution des cours d'eau et des nappes souterraines en raison du ruissellement de la pluie sur les déchets ;
- pollution de l'air par production de méthane ;
- départs de feux constatés ;
- danger sanitaire suite au dégagement de gaz toxiques accentuant le développement de gènes pathogènes.

Se débarrasser de ses déchets encombrants sur un trottoir, dans un chemin, au coin d'un bois ou dans une rivière est un **COMPORTEMENT IRRESPONSABLE** malheureusement encore trop fréquent.

Ce que dit la LOI : les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975.

Toute personne qui dépose, jette ou abandonne ses déchets sur la voie publique risque une amende pouvant atteindre 1500 €, la confiscation de son véhicule et le versement de dommages et intérêts à la commune de plusieurs milliers d'Euros, représentant les frais de ramassage et d'élimination des déchets.

Le fait d'apporter les déchets en utilisant un véhicule est un facteur aggravant.

Personne n'est autorisé à rajouter des déchets sur un dépôt sauvage.

Les textes de lois :

- **Articles L541-2 et L541-3 du code de l'environnement**
- **Article R635-8 du code pénal**
- **Article R644-22 du code pénal**

Ces **COMPORTEMENTS INCIVIQUES** ne sont pas acceptables.

Ce sont les services de la commune et donc **NOS FINANCES** qui sont mises à contribution.

C'est pourquoi il est du devoir de chacun d'être respectueux de son environnement en utilisant les déchetteries et les points de collecte à disposition.

NE FAISONS PAS DE NOTRE COMMUNE UN DEPOTOIR A CIEL OUVERT

- Pour info (parution La France Agricole 19.09.2016)

Une application pour signaler les dépôts sauvages de déchets

La Région de l'Île-de-France mettra en place d'ici à la fin de l'année une application afin que tout citoyen puisse signaler, via son smartphone, un dépôt sauvage de déchets, a annoncé le 19 septembre 2016, sa présidente Valérie Pécresse, lors des Assises régionales du mitage, organisées par la Safer Île-de-France.

En attendant, nous vous invitons à signaler en Mairie, tout nouveau dépôt constaté sur la commune.

Une intervention rapide est un moyen EFFICACE pour éviter les amoncellements tels que nous les avons connus.

La Commission Environnement vous remercie.



AVANT

Opération "Chemin du Pré Cordel"

Enlèvement 30 Tonnes 4 800 €

Coût total 4 800 €



APRÈS

Opération "Les Bauges de Suisnes"

Enlèvement 48 Tonnes 8 000 €

Barrière 6 mètres 2 500 €

Coût total 10 500 €



AVANT



APRÈS

Opération "Pont de TGV"

Enlèvement 128 tonnes 0 €

Glissière 0 €

Coût total 0 €



AVANT



APRÈS



**Un très grand merci aux deux acteurs
qui ont permis le nettoyage et la mise en sécurité de cette zone
en prenant intégralement en charge la dépense.**





Philippe Carton
Adjoint chargé
de la voirie



Tony Gonzalez
Directeur Général
des Services

Travaux de réfection des rues du Bois du Parc et de la Coudras



Rue du Bois du Parc



Rue de la Coudras

Pose d'un pare-ballons au chemin de l'Ormeau

Nature des travaux :
dessouchage de la haie de thuyas et pose d'un pare-ballons
sur 90 mètres linéaires.



Travaux d'aménagement au chemin de l'Ormeau

Nature des travaux :
terrassement, réglage et compactage du fond de forme,
création de places de parking (en grave) et d'un trottoir.





Travaux de réfection de la chaussée rue Valoise

Nature des travaux :
les travaux sont réalisés par le Conseil Départemental à la demande de la commune.



Un recouvrement complet du CD35 (de la rue Valoise - rue Arthur Chaussy - rue Sadi Carnot - rue Mme Hégot - avenue du Maréchal Joffre) est programmé à l'été 2017.

Remplacement du coussin berlinois avenue du Maréchal Joffre

Nature des travaux :
démolition de l'ouvrage endommagé, terrassement, fourniture et pose d'un nouveau coussin berlinois, réfection de la chaussée en enrobé noir.



Travaux de réfection de la rue du Maréchal Gallieni (entre les rues Mme Hégot et Jean Nicot)

Nature des travaux :
reprise de l'enrobé par la commune de Grisy-Suisnes.



Avantages :

- Très bonne adhérence grâce à sa finition béton blanc sablé et à la présence de rainures ;
- Très bonne visibilité grâce à la couleur contrastée par rapport à la chaussée ;
- Coefficient de frottement conforme à la norme NF P 98-300.



Didier Vareilles
Adjoint chargé
des associations



Céline Lopes
Agent chargée
des associations

Et c'est parti pour une nouvelle saison !



Les premières compétitions ont commencé. Les benjamins ont participé à la Coupe d'automne (compétition qui réunit le département de Seine-et-Marne). Nous pouvons féliciter Eva, Lara, Mathis qui ont fait une belle compétition et deux d'entre eux sont montés sur la troisième marche du podium : bravo à Quentin et Louise. Nos plus jeunes ont également le 11 décembre débuté leur 1^{er} interclubs à Servon et les plus grands fouleront les tatamis du Challenge de Troyes le 16 décembre.

Pour se préparer, nous avons proposé des entraînements en commun avec les clubs de Chevry-Cossigny et Fontenay-Trésigny en se rendant à tour de rôle dans chacun des clubs : Chevry nous a ouvert ses portes récemment. Pour finir le trimestre, nous allons également nous rendre à Verneuil-l'Étang. Des entraînements de masse, des stages d'arbitrage, des compétitions...

La saison commence bien. Il va falloir bientôt se préparer pour notre interclubs annuel



L'ensemble du bureau du Volley-Club se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et très sportive année 2017.

Nous profitons de ce début d'année pour faire part aux nouveaux habitants de Grisy ainsi que ceux qui auront pris de bonnes résolutions sportives en 2017 que nous les accueillerons avec grand plaisir.

Même en cours d'année, il est possible d'intégrer le groupe section loisir adulte qui s'entraîne le mercredi soir à partir de 20 h 30.

Une tenue de sport et de la bonne humeur suffisent à passer un bon moment de détente sportive.

LE LOISIR à partir de 20 H 30 mercredi
au gymnase de Grisy-Suisnes, rue des bois

TEL 06.44.94.31.30

MAIL : karine.hubert@club-internet.fr

LE STRETCHING POSTURAL® EST FAIT POUR VOUS !

« *Bien-être Postural* »



Chaque corps a ses propres blocages ou sa propre souplesse que le stretching postural va délier ou améliorer que l'on soit homme ou femme, sédentaire, travailleur manuel, de métier de stress ou de station debout prolongée, du troisième âge ou sportif.

Séances : salle Chapuy de Cordon

le mercredi de 18 à 19 heures
et de 19 à 20 heures.

Contacts : Marie-Hélène : 06.61.57.57.73

Mail : mhstretch.in2aisance@yahoo.fr

Nicole : 06.86.80.31.67

Mail : bien-etrepostural@laposte.net

Blog : <http://mhbonino.unblog.fr>



*Vous souhaitez faire entretenir votre jardin
et bénéficier d'une réduction
ou d'un crédit d'impôt...
Nous vous proposons nos petits travaux de jardinage.*

**PETITS TRAVAUX
DE JARDINAGE & D'ENTRETIEN
CHEZ LE PARTICULIER**

6, rue Paul Doumer 77166 GRISY-SUISNES

Pour tous renseignements s'adresser à Valérie

Tél.: 01 60 29 26 09

Mobile : 06 74 69 95 52



i@d

iadfrance.fr



Réseau de proximité



Honoraires adaptés



Diffusion sur près de 200 sites



Recherches personnalisées

Votre conseillère immobilier vous souhaite une très belle année

2017



Sandrine DURAND

06 40 95 19 98

PLAC. SUIV. ET P. MAJ. 1994 - RCP Verlinges n°0255640333 - VISA 800 N°024

Piscines - Abris - Spas - Produits - Accessoires



- Un projet Piscine,
- Un aménagement, une terrasse
- Envie d'un spa,
- Besoin de produits ?

Contactez Piscine & Paysage

01 64 88 61 42

06 07 35 38 90

Magasin

84 rue Monthety - 77340 Pontault-Combault

www.piscinepaysage.fr

Séjour social - 77186 Grisy-Suisnes

LIVRAISON GRATUITE DE PRODUITS



**INSTALLATION
DEPANNAGE - ENTRETIEN
RAMONAGE**

EDUPL Bayé Ludwig

CHAUFFAGE PLOMBERIE



01.64.05.92.43

10, Avenue du Maréchal Joffre - 77166 GRISY-SUISNES

VOTRE PARTENAIRE IMMOBILIER à Grisy-Suisnes et ses environs

01 64 05 40 00

www.bel-immo.fr



AGENCE
Bel'immo

TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

190, rue du Général Leclerc

77170 BRIE-COMTE-ROBERT

Sortie BRIE - Direction COUBERT

Ouvert du lundi au samedi de 9H00 à 19H00



VENDRE, ACHETER, LOUER, la clé de votre projet - **Estimation gratuite**

Le club continue sa progression et compte à ce jour 113 adhérents dont 35 /40 personnes participent aux réunions du mercredi après-midi afin de partager des parties de : jeux de cartes, triominos, scrabble...

La gym douce compte 30 fidèles adhérentes qui se retrouvent avec Christelle (la professeur de gym) dans la bonne humeur tous les lundis et jeudis de 10 h 30 à 11 h 30. Le repas de fin d'année est prévu le 30 juin.

Cette année, sont prévus quatre sorties et un buffet froid pour les joueurs du mercredi.

Notre repas de Noël se déroulera le 15 décembre 2016, au Chalet du Moulin, à CHAILLY EN BIERE.

Notre prochaine assemblée générale est prévue le mercredi 25 janvier 2017.

Tarif : adhésion au club, 18 Euros
André LEMAITRE - Président du Club
06 78 82 61 89

Club du 3^{ème} AGE de GRISY-SUISNES



Sortie musée des arts forains

Téléthon de Solers



La commune de Grisy met à disposition la salle Madame Hégot tous les mardis pour des cours de violon et d'éveil musical dispensés par les professeurs de l'école de musique de Coubert.

L'Harmonie des Gués de l'Yerres a accompagné l'ensemble des cérémonies commémoratives du 11 novembre qui se sont déroulées sous un temps froid mais sec.

Portes ouvertes école des chiens guides d'aveugles



Le jeudi 8 décembre de 10 h à 19 h, un marché de Noël a été organisé au centre de rééducation de Coubert. Deux groupes (Twenty-two et Whatif) ont animé l'ensemble de la journée entrecoupée de diverses présentations et démonstrations des élèves (piano, trompette). Le public toujours fidèle (cette manifestation a lieu tous les ans), a applaudi l'ensemble des musiciens tout en faisant leurs achats de Noël.

La journée a été vivement appréciée par les patients qui ont pu s'évader de leur quotidien en partageant ces moments de fête et de convivialité.

ECOLE DE MUSIQUE DE COUBERT

2016 - La rentrée...

L'Harmonie des Gués de l'Yerres, ensemble issu du partenariat entre l'école de musique de Coubert et l'Union musicale de Grisy-Suisnes comprenant 18 musiciens, s'est produite lors des portes ouvertes de l'école des chiens guides d'aveugles à Coubert le 25 septembre.

Malgré le vent et la pluie, le public a répondu présent et la manifestation fut un franc succès.



Cérémonies commémoratives du 11 novembre

Cinq élèves de l'école de musique accompagnés de deux musiciens venus en renfort ont formé le groupe « FMR » pour ouvrir le grand week-end du Téléthon de Solers le soir du vendredi 2 décembre.

Ainsi, après différentes démonstrations de danses et zumba, le public a pu chanter, taper dans les mains et même danser sur des airs de chansons populaires.

2017 - A venir...

Les élèves seront à nouveau sollicités pour leur rencontre annuelle avec les résidents de la maison de retraite « la Mélod'hier » à Coubert le samedi 28 janvier après-midi.

L'Harmonie des Gués de l'Yerres accompagnera pour la première fois les différents chars du carnaval d'Ozouer-le-Voulgis le dimanche 19 mars 2017.

Elle participera bien entendu aux cérémonies du 8 mai 2017.

Grisy-Suisnes sort les griffes contre les chats errants



L'association Shana utilise des trappes pour piéger les chats errants dans les communes de Grisy-Suisnes, Brie-Comte-Robert et Coubert.

« L'arrêté a été pris en septembre », précise la mairie de Grisy-Suisnes. Les bénévoles de l'association Shana, basée à Moissy-Cramayel, devraient commencer à capturer des chats errants afin de les stériliser dans les semaines à venir. « On récupère les bêtes, on les stérilise puis on les remet en liberté là où nous les avons trouvées », précise Karine Sennesal, une bénévole de Férolles-Attilly. « Un couple de chats peut donner jusqu'à 20 000 descendants en quatre ans, précise-t-elle, pour décrire l'ampleur du phénomène. Le problème, c'est que certains sont porteurs de maladies. »

Les communes de Brie-Comte-Robert et Coubert ont aussi signé une convention, appelée « Chats libres », avec l'association 30 Millions d'amis qui délègue ensuite à Shana, pour stériliser des chats. Depuis le début de l'année, 56 bêtes ont été traitées dans la première commune et une quinzaine, à ce jour, dans la seconde. Le budget est de respectivement 7 400 € et 3 760 €.

Pour les capturer, les bénévoles utilisent des pièges qui se ferment lorsque l'animal rentre à l'intérieur après avoir été attiré par de la nourriture. « Si l'animal a une puce ou s'il paraît trop familier, on le libère, détaille Karine Sennesal. Un animal sauvage va paniquer et on est obligé de le maintenir dans le noir. » « Pour lutter contre la prolifération, il est interdit de nourrir les animaux sauvages », rappelle Karine Sennesal.

Les particuliers sont invités à signaler les principaux points de rassemblements de ces petits félins en contactant : celine.houdet@gmail.com ou sur le site Facebook de Shana.

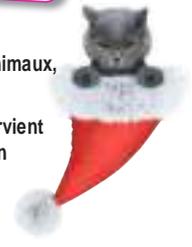


Association SHANA

« Sauvetage et Hospitalité des Animaux, Non à l'Abandon »

Située à Moissy-Cramayel, intervient sur Grisy-Suisnes et Cordon

ADOPTION : 06 62 26 72 71
association-shana.com



Parmi tous nos animaux adopter, nous vous présentons "MAF" en attente d'un nouveau foyer



Maf est une adorable minette qui mérite que l'on s'intéresse à elle, encore dans le monde de la découverte envers l'homme elle reste méfiante. Sociable avec des congénères calmes et gentilles, Maf recherche avant tout une famille d'accueil afin qu'elle puisse acquérir une véritable relation en toute sérénité. Pour plus de renseignements appelez : Élisabeth : 06.52.96.60.07 - De 10 h à 20 h - Du lundi au samedi

LE PETIT THEATRE DE GRISY

Amis du théâtre,

La troupe du "Petit théâtre de Grisy" vous présente tous ses vœux de bonheur pour l'année 2017.

Comme nous vous l'annoncions dans le précédent bulletin, les deux dernières représentations de notre pièce "Un vrai bonheur" ont obtenu un grand succès.

Maintenant, il faut trouver une autre pièce, et pour nous comédiens, répéter, apprendre de nouveaux textes afin de vous présenter un spectacle de qualité.

Bien sûr, nous vous tiendrons informés de l'évolution de cette nouvelle pièce dans les prochains bulletins municipaux.

A bientôt

La troupe du Petit Théâtre

Carrosserie - Peinture - Entretien



AUTO - MOTO
TOUTES ASSURANCES

26 TER, RUE MADAME HÉGOT
77166 GRISY-SUISNES
TÉL. : 06 76 35 77 96



DOUDOU CONTES

Le dernier vendredi de chaque mois, éveil à la lecture pour les bébés de 0 à 3 ans. Des histoires à écouter, des albums à manipuler, des images à regarder avec Papa, Maman, et Doudou !



NOUNOULIT

2 mardis par mois
Accueil des assistantes maternelles avec les petits dont elles ont la garde.
Découverte des albums et sensibilisation à la lecture.



ESPACE JEUNES

Les ados sont venus découvrir la bibliothèque et emprunter des livres. Des projets communs autour du livre sont à l'étude avec Sabine et Mélanie.



ACCUEIL DES CLASSES

Les élèves des écoles maternelle et primaire viennent régulièrement avec leur enseignante découvrir et emprunter des livres.

BONNE NOUVELLE POUR NOS LECTEURS !!!

La plage horaire supplémentaire
2 samedis / mois de 11 h à 12 h en test
jusqu'à la fin de l'année est reconduite jusqu'au printemps.
14 & 28 janvier - 25 février / 11 & 25 mars - 22 avril



LES DERNIERES ACQUISITIONS

Chanson Douce - L. Slimani	Intimidation - H. Coben
Petit pays - G. Faye	Dieu n'habite pas la Havane - Y. Khadra
Et tu trouveras le trésor qui dort en toi - L. Gounelle	Vivre près des tilleuls - L'ajar
L'homme qui voyait à travers ... - E.E. Schmitt	Au commencement du 7 ^{ème} jour - L. Lang
Petits secrets grands mensonges - L. Moriarty	Le cri - N. Beuglet
Une avalanche de conséquences - E. George	Ada - A. Bello
Le jour où Anita envoya tout balader - K. Bivald	Le gang des rêves - L. Di Fluvio
Le dernier des nôtres - A. De Clermont Tonnerre	La fille dans le brouillard - Donato Carisi

ANIMATIONS
Avant les vacances scolaires, une animation autour d'un album est proposée aux enfants.



Visitez l'exposition du 27 au 31 mars 2017
dans la cour de la mairie
Informations à la bibliothèque Mille Pages



Les Ecuries de Cossigny

2 Rue de la Ferme
77173 Chevry-Cossigny
01.60.62.21.26

ecuriesdecossigny@gmail.com

Site : www.ecuriesdecossigny.com

Facebook : Ecuries Cossigny

Snapchat : Les Ecuries de Cossigny

- ✓ Moniteurs diplômés
- ✓ Cavalerie adaptée
 - ✓ 2 Manèges
 - ✓ 2 Carrières
 - ✓ 2 Club-house

- ✓ Cours à l'année
- ✓ Cours au trimestre
- ✓ Stages Vacances
- ✓ Animations à thème
- ✓ Compétitions Officielles





GRISY ELECTRICITE
06 65 41 12 40

Particuliers , Entreprises , Commerces
Tous travaux : neuf et rénovation
Alarme , Domotique , Interphone , Portail
Video surveillance, Détection incendie
Mise aux normes , Installation électrique
Dépannage

Devis Gratuit

Détecteurs de fumée : pensez-y !

Loi Morange et Menet
Chaque règlement respecte dans les délais (15 jours) les conditions de vente de plus bas, si il n'est pas dit.

Email : contact@grisy-electricite.fr
Web : www.grisy-electricite.fr




GRISY MATERIAUX
TOUT POUR LA CONSTRUCTION

Pour nous trouver, c'est tout simple !
Nous sommes juste en face
du Musée de la Rose

- GRISY MATERIAUX -
rue de la Gare
77166 Grisy-Suisnes

Tél.: 01 64 88 93 38 - 09 66 84 93 38
Portable : 06 33 49 67 31

Mail : grismateriaux@orange.fr



Site internet :
www.grisy-materiaux.fr

**Vente aux professionnels
et particuliers**

**FOURNITURE DE MATERIAUX
POUR LE GROS OEUVRE**

- Acier, parpaing, ciment, couverture, bois, isolation, BA 13,
- Sables, graviers, mélanges
En vrac ou en big-bag,
- Outillage et quincaillerie,

**Livraison dans la journée
sur chantier ou à domicile**

Ouvert du Lundi au Vendredi :
7h -12h / 13h30-17h30
Samedi : 7h30-16h00 sans interruption

« NOEL AU MUSEE » les 10 et 11 décembre 2016



Ne pas manquer nos prochaines manifestations
des 14 janvier et 4 février 2017 à 21 h

Nocturnes au musée
"Pour faire revivre la Belle Epoque,
la rose se met en scène !"

Uniquement sur réservation au 06.82.45.09.64
Nombre de places limité



LE SALON

Conseil en Image
Rencontre

MASCULIN - FÉMININ
Juniors et étudiants jusqu'à 20 ans -20%

*Des professionnelles au service de votre beauté
et de votre bien-être*

- CARTE DE FIDÉLITÉ -

CONSEILS ET TARIFS COMPLETS SUR DEMANDE

Mardi - mercredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h
Nocturne le vendredi - Journée continue le samedi



*Carine, Nathalie, Alexandra, Caroline,
Johana et Jessy
vous remercient de votre confiance, et de votre fidélité
et vous souhaitent une très belle année 2017.
Avec tous nos meilleurs vœux !*

COIFFURE - ESTHETIQUE - ONGLERIE
CONSEIL EN IMAGE - MAQUILLAGE semi-permanent
U.V.A. (Cabine de bronzage agréée Verre et Quartz)
PROGRAMME BEAUTE - SPECIAL MARIAGE

Venez découvrir la différence près de chez vous !

29, rue Madame Hégot - 77166 Grisy-Suisnes

Tél. : 01 64 05 90 62

lundi 14 novembre 2016

La République



La coiffeuse marie l'utile à l'agréable.

On connaissait déjà ses talents d'entremetteuse, Carine Lopes a décidé de diversifier ses activités. Après la rencontre amoureuse, la coiffeuse de 53 ans propose de mettre en relation les personnes âgées isolées.

Carine Lopes aime aussi son métier de coiffeuse pour le contact humain

Un brushing et plus si affinités. À Grisy-Suisnes, les clients de Carine Lopes ne se crèpent pas le chignon. Au contraire. Rencontres amoureuses ou coups de cœurs amicaux, chez la coiffeuse, quand on vient se faire couper les cheveux, on peut repartir avec un nouveau numéro dans son répertoire. Un « Tind'hair », qui a fait ses preuves puisque, sept couples se sont formés, en un an. Certains sont aujourd'hui séparés mais la formule a fait tilt au-delà du village et a attiré une nouvelle clientèle à la cinquantenaire. Alors, Carine Lopes a décidé d'élargir le concept et de mettre en relation les seniors souffrant de solitude. L'idée frise le génie.

Créer du lien social

« C'est le même principe que pour les célibataires, explique-t-elle. Les seniors remplissent une fiche avec leurs qualités, leurs défauts, leurs loisirs, etc. Et lorsque je pense que ça peut coller entre deux personnes, je les mets en relation ». C'est le cas de Jacqueline, 68 ans, veuve depuis plusieurs années, et de Soraya, 71 ans. Les deux femmes vivent à 100 mètres l'une de l'autre mais ne se sont jamais croisées. Il aura fallu l'intervention de Carine Lopes et les deux femmes prévoient désormais d'aller danser ensemble grâce à l'association Méli Mélo, avec laquelle la coiffeuse est en partenariat. Et pourquoi, pas de trouver des amoureux. « Je passe mes journées à la maison et je ne veux plus rester seule, raconte Jacqueline. Je veux bouger un peu, voyager, partager quelque chose. » Apporter du bonheur, c'est le but de Carine Lopes. « Je veux les aider à sortir de chez eux, remarque la blonde pétillante. On vit dans un petit village où les gens sont pas mal enfermés chez eux. Dans mon salon, on crée du lien. »

Les chômeurs aussi

La coiffeuse veut même aller encore plus loin en proposant de mettre en relation les employeurs et ses clients à la recherche d'un emploi. Ces derniers ne manquent pas de venir se refaire une coupe, dotés de leur CV. Aucun doute qu'aucun des concepts ne prendra une ride.

Vanessa Relouzat



PLANTES A MASSIFS ET GÉRANIUMS

Catherine et Pascal Oriot

Vente au détail

du lundi au samedi de 9h. à 12h. et de 14h. à 18h.
Fermé le dimanche et jours fériés

OUVERT :

MARS - AVRIL - MAI - OCTOBRE - NOVEMBRE

Chemin des Guigniers - 77166 GRISY-SUISNES

Tél. : 01 64 05 95 76

Les Délices de Grisy

13, rue Madame Hégot - 77166 Grisy-Suisnes

Tél. 01.60.62.70.13

Du mardi au samedi : 7 h - 12 h 45 - 16 h - 19 h 30
Le dimanche matin : 7 h - 13 h

SE SOUVENIR POUR REFUSER L'OUBLI

Honorer la mémoire de ceux qui ont combattu pour défendre les valeurs de la République, rendre hommage à toutes les victimes des guerres mais aussi transmettre la mémoire des conflits aux plus jeunes, tels sont les objectifs des cérémonies commémoratives.

Un public nombreux, toutes générations confondues, avait répondu présent à l'invitation de la municipalité à se joindre au cortège des porte-drapeaux et des élus, pour célébrer le 98^e anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918, commémoration de la victoire et de la paix et l'hommage à tous les morts pour la France.



Ce vendredi matin, sous un généreux soleil d'automne, après l'office religieux, c'est en cortège que la population s'est rendue au Carré Militaire du cimetière.

Après la levée des couleurs, la minute de silence et la Marseillaise, l'Assemblée, sur un air rythmé de l'harmonie des Gués de l'Yerres s'est dirigée vers le Monument aux Morts.

Des fleurs pour faire vivre le souvenir, le salut aux drapeaux, une Marseillaise timidement entonnée, figeaient au garde-à-vous les gendarmes et les représentants de toutes les institutions municipales ainsi que l'entourage.



Après lecture du discours officiel par le maire Jean-Marc CHANUSSOT et l'allocution de Michel LE NEDIC, nouveau président des Anciens Combattants remerciant toutes les personnes présentes, l'assistance se dirigeait vers la salle du Conseil Municipal pour partager le verre de l'amitié offert par la municipalité.

La cérémonie fut empreinte d'une forte émotion au moment de l'hommage rendu à Jacques Braham.

Ce fut pour chacun l'occasion de marquer par sa présence le respect du souvenir et l'importance du devoir de mémoire.

Michel LE NEDIC



Je tenais tout particulièrement, chère Maryse, chers Jean-Jacques, Patrice et tous ses proches, à rendre un hommage personnel à Jacques aujourd'hui, en tant que Maire, mais surtout en tant qu'ami.

Jacques a été Grisyssolien pendant de nombreuses années, avec une vie publique qui a débuté par la passion du ballon rond, également une période de conseiller municipal de GRISY-SUISNES, et surtout son engagement pour la cause des combattants qui restera gravé dans nos mémoires.

Merci, cher Jacques, et merci chère Maryse, car quand on voyait Jacques Maryse suivait, et quand on voyait Maryse Jacques n'était pas loin.

Je garde en mémoire les magnifiques cérémonies, les banquets, les voyages préparés avec minutie, les innombrables amis qui répondaient présents à son appel, venant les uns parfois en tenues de combat, les autres avec des véhicules militaires remarquables, ou plus simplement pour être à ses côtés.

Nous ne t'oublierons jamais.

Jean-Marc CHANUSSOT





Catherine Oriot
Adjointe
aux affaires sociales



Amandine Koehler
Agent chargée
du CCAS

Informations générales

Permanence C.C.A.S.

Pour rappel, la permanence C.C.A.S. se tient tous les mardis de 13 h 30 à 16 h 30. Pour en bénéficier, inutile de prendre RDV, il vous suffit juste de vous présenter à l'accueil de la mairie.

Permanence juridique

Madame NEEL, conseillère juridique, vous reçoit sur rendez-vous le 2^{ème} vendredi et le 4^{ème} mercredi de chaque mois dans les locaux de la mairie à titre gratuit.

Contacts

Pour tous renseignements concernant le C.C.A.S. (dossier, événements, RDV juridique...), **contacter le 01.64.05.90.03 ou le 01.64.05.99.22., également par e-mail accueil@grisysuisnes.fr ou amandine.koehler@grisysuisnes.fr**



Distribution du colis des anciens



Cette année, les récipiendaires du colis des anciens se sont retrouvés sur deux plages horaires qui leur étaient proposées afin de récupérer en mairie leur coffret rempli de victuailles.

C'est ainsi que les après-midis du mardi 29 novembre et du vendredi 2 décembre 2016, chacun a pu converser autour d'une tasse de café et repartir avec son colis.



Repas de fin d'année



Les personnes de plus de 65 ans et inscrites sur les listes électorales ont pu se retrouver dimanche 16 octobre 2016 à La Guinguette « Le Martin Pêcheur » à Champigny-sur-Marne à l'occasion du repas de fin d'année. Ce fut l'occasion pour tous de partager un moment chaleureux permettant de se retrouver et d'échanger.



15 janvier 2017

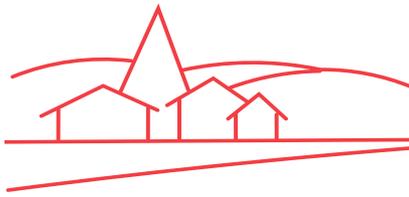
LA GALETTE DES ANCIENS



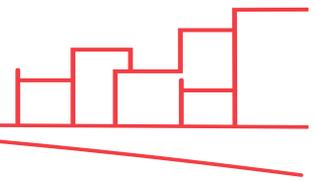
Brocante des enfants



Le samedi 19 novembre 2016, s'est déroulée en salle polyvalente la brocante des enfants. Petits et grands ont ainsi pu exposer leurs divers articles aux visiteurs venus en nombre cette année !



Ambulance - VSL **MUSITELLI**



01 64 05 97 72

*Les Ambulances, VSL MUSITELLI fondée en 1969.
avec le sérieux et l'expérience*



3, route de Mandres 77170 BRIE-COMTE-ROBERT

Routes **T**ransports **V**oyages

*Transport public routier
de personnes*



**3, route de Mandres
77170 BRIE-COMTE-ROBERT**

**Tél. : 01 64 05 96 35
Fax : 01 64 05 98 50**



Rayon "Point Chaud"

- Parking
- Essence 24h/24h
- Distributeur automatique de billets
- Photocopieur
- Développement photo
- Photos d'identité



**25, rue Pasteur
77170 BRIE-COMTE-ROBERT**

Horaires d'ouverture :

**Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h30
Le vendredi de 9h à 20h - Le samedi de 9h à 19h30
et le dimanche de 9h à 12h30**



Christophe Raynard
Président
du Comité des fêtes

Marché de Noël 2016

Cette année encore le Comité des Fêtes a perpétué la magie de Noël en organisant son traditionnel marché où exposent artisans et commerçants de qualité offrant ainsi un grand nombre d'idées de cadeaux originaux à l'approche des fêtes.

De stand en stand, vous pouviez trouver de belles guirlandes pour vos sapins, des décorations d'ambiance, de quoi concocter de délicieux festins, de jolies cartes de vœux et bien d'autres choses encore !



Les enfants ont pu rencontrer le père Noël et faire des balades en poneys. Les bénévoles tenaient le stand de restauration où les crêpes de Nicole et les succulents sandwiches « raclette » ont eu un franc succès.

Les exposants sont repartis satisfaits de l'organisation et de l'accueil reçu.

Un grand merci aux bénévoles du comité des fêtes désireux d'apporter de la vie dans notre commune et aux vendeurs qui nous ont permis de faire de ce marché de Noël une vraie fête.



Toute l'équipe
du Comité des fêtes
vous souhaite
une très bonne année 2017



C'est en famille que les Grisyssoliens sont venus assister au spectacle de Noël.

Cette année, la féerie de Noël se passait en extérieur devant la mairie.

Sur des musiques de Disney, le beffroi s'est illuminé de mille étincelles. Les yeux levés vers le ciel, chacun a assisté à un magnifique feu d'artifice qui a illuminé le cœur du village. Ce fut ensuite au tour du sapin féerique de ravir la foule des spectateurs puis chaque enfant a reçu un cerge magique.



Feu d'artifice, place de la mairie, pour le Noël des enfants



Mais la féerie de Noël n'aurait pas été complète sans la venue de celui que tous les enfants attendaient « Le père Noël ». Il est arrivé en calèche tirée par un poney.

Le père Noël a distribué des friandises, puis s'est installé dans la salle polyvalente et a remis à chaque enfant un chocolat. Les enfants ont même eu la chance de pouvoir lui parler et faire une photo.

Enfin, tout le monde a pu se réchauffer en buvant un chocolat bien chaud ou un jus de fruits tout en dégustant des clémentines ou d'excellentes chouquettes.

Puis le père Noël est reparti vers d'autres animations, mais il nous a assuré de sa présence l'année prochaine.

Le comité des fêtes remercie les bénévoles pour leur participation, les commerçants et les riverains pour leur implication, les écuries de Cossigny et les familles qui se sont déplacées en masse pour assister au spectacle et au goûter du Noël des enfants.

Le comité des Fêtes est une association de bénévoles ouverte à toutes les bonnes volontés

Le bénévolat au sein de l'association

Le Comité des Fêtes, c'est avant tout une équipe de bénévoles qui consacre une partie de leur temps libre pour concevoir, mais aussi réaliser, des manifestations d'intérêt public aussi diverses que variées sur la commune.

Qu'est-ce qu'un bénévole ?

Au sein du Comité des Fêtes, tout bénévole a deux fonctions principales : une fonction consultative et une fonction active.

Consultative : puisque toutes les décisions sont prises en commun à la majorité absolue. Ainsi, chacun peut exprimer ses avis, opinions ou projets lors des assemblées réunissant l'ensemble des membres.

Active : puisque chaque bénévole contribue à sa façon à la préparation et au bon déroulement des activités en fonction de ses capacités et surtout en fonction de ses envies.

Un peu de jeunesse et des coups de main supplémentaires pour la logistique, seraient fort appréciés.

La mairie aide déjà le comité des fêtes avec les employés municipaux. Tous sont d'ailleurs chaleureusement remerciés.

*Notre force est notre créativité,
notre volonté de développer et renforcer les liens.
Le bénévolat, c'est l'art de la gratuité du cœur,
du geste et du temps.*

Pour nous rejoindre coordonnées à nous communiquer par mail ou à déposer en mairie



VOS COORDONNÉES	
NOM
PRENOM
ADRESSE
TEL FIXE
TEL PORTABLE
MAIL

Liste des naissances dont les parents ont autorisé la publication.



Naissances

03/01/2016	LEROY Nolan, Gilbert, Joseph
23/01/2016	MAROUBY ANTUNES Maëlle
24/01/2016	CEBOLO Harper
03/02/2016	MALOD BERTAÛ Maëlys
04/02/2016	PERRETON Mathias, Marc, Thierry
28/02/2016	COLL Ckaiser, Daniel
03/03/2016	LAUFFENBÜRGER Layvin, Jean-Michel, Bruno
22/03/2016	FRANC Miléna, Jessica
24/03/2016	COURROUX Deven, Carmelo, Auguste
26/03/2016	BAZELAIRE Léna, Marie
26/04/2016	MASSÉ STEMPFLET Nathan, Bryan, Nicolas
26/04/2016	POULAIN Kendji, Bernard
07/05/2016	SANTIAGO LEROUX Diego, Max, Antonio
08/05/2016	PEREZ SABUCO Charline, Leïa
14/05/2016	ZIMMER Tom, Evan
19/05/2016	RAYNAÛD MARTINUZZI Mathis
17/06/2016	BORNAIS SOMAZZI Ilario, Paul, Sophie
16/07/2016	GARNIER MEDINA Mateo, Baptiste, Arnaud
02/08/2016	PRIN Élésmee, Sikyme
23/08/2016	ARNAÛD Camille, Tania
13/11/2016	COBO CALZADO Raphaël
08/12/2016	RODRIGUEZ Irina, Claudette
10/12/2016	VENEL Pauline, Gabrielle, Marie
12/12/2016	LAPOUGE Zoé, Christine, Isabelle

Mariages



16/04/2016	KOUDDO Laële - CHERIFI Adel
04/06/2016	PEDRONI Jessica - HAMDY Seyf-Allah
04/06/2016	OUAFFI Samira - KHAZRAOÛI Sofiene
11/06/2016	DÛC Isabelle - SÉGUIN Arnaud
18/06/2016	LAILLET Jessica - LAUFFENBÜRGER Kévin
25/06/2016	SÉPHAIRE Virginie- VIZCAÍNO Jérôme
23/07/2016	PINSARD Marina - CARPENT Guillaume
06/08/2016	REVELION Catherine - SENDOUK Kamel
27/08/2016	KELLER Laetitia - DALLÉ Jean-Christophe
03/09/2016	LEROY Laetitia - TEIXEIRA Alexandre
29/10/2016	DA SILVA Tiffany - BUENO Michael

Décès



18/01/2016	PIERQUIN Jasmine, Christiane, Lydie épouse BROSSARD
20/01/2016	BROUARD Gaëtan, François, Jean
22/02/2016	CARPENT Tom, Lisandro
08/05/2016	MILLOT Ghislain, Charles
10/05/2016	GUILLAÛ Gilles
23/05/2016	FONTAINE Simone, Suzanne Veuve MASSIN
06/06/2016	GOTTI Jean, Joseph
16/07/2016	MIGNOTON Monique, Simone, Andrée veuve LAMBERT
22/09/2016	KLEINER Doba veuve ZELICHOWSKI
29/09/2016	GUIBERT Myriam, Thérèse, Germaine
08/10/2016	COLLOT Alain, Claude, Jean
11/10/2016	GOTTI Camille, Robert
02/11/2016	WEPIERRE Jacques, Léon, Georges
12/11/2016	GHIDINA Marie, Jeanne, Louise veuve COCHET
27/12/2016	WELTER Thérèse, Marie

Infos diverses



A compter du 1^{er} mars 2017, l'arrêté préfectoral n° 2016-DRCL-ELEC-039 instituant les bureaux de vote sur chaque commune du département de Seine-et-Marne entre en vigueur.

A cet effet, lors des prochaines élections, le bureau de vote numéro 2 situé jusqu'alors dans la salle Chapuy à Cordon est supprimé au profit de la salle Françoise Courboin (Le Préau) derrière la mairie.

C'est pourquoi, il est demandé à chacun d'être attentif à son nouveau bureau d'affectation qui sera renseigné sur les cartes électorales reçues par voie postale avant les élections d'avril 2017. De plus, dans un souci d'équilibre des bureaux de vote, la commune a procédé à une redistribution des électeurs. Ainsi, certains d'entre vous seront affectés à un nouveau bureau de vote.

Si vous avez besoin de plus amples renseignements à ce propos, vous pouvez contacter la Mairie au 01.64.05.90.03.

NOUVEAU NEWSLETTER !



LA COMMUNE MET EN PLACE UNE NEWSLETTER DÈS L'ANNÉE 2017.

Afin d'être averti des manifestations, des événements et d'autres informations générales et collectives sur la vie communale, vous pouvez dès à présent vous rendre sur le site internet de la commune (<http://www.grisy-suisnes.fr/>)



sur lequel vous pourrez communiquer vos coordonnées (adresse e-mail) dans le but d'être destinataire des envois.

Il n'y aura ni publicités ni informations à caractère commercial.

CEREMONIE

NOUVEAUX ARRIVANTS - MEDAILLES DU TRAVAIL - CITOYENNETE



Cette année, les cérémonies des nouveaux arrivants, de remise des médailles du travail et de la citoyenneté se dérouleront le même jour, à savoir le samedi 4 mars 2017 à 15 h en salle du conseil municipal.

Pour chaque cérémonie, les récipiendaires recevront un carton d'invitation.

Toutefois, les personnes nouvellement installées sur la commune de Grisy-Suisnes sont invitées à se faire connaître via le coupon réponse ci-dessous à retourner en Mairie ou bien en envoyant un mail à accueil@grisy-suisnes.fr

COUPON REPONSE - NOUVEAUX ARRIVANTS

Nom :

Prénom :

Adresse:

.....

Téléphone :

E-mail :

Date d'installation :

Nombre de participants :

A retourner : Mairie - Place de la Mairie - BP 1 - 77166 GRISY-SUISNES



RECENSEMENT

de la population 2017

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2017
SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS
Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe!

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 4,1 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

• **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

• **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez soigneusement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser plus de 30 tonnes de papier en 2016. On a tous à y gagner!

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilitée à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR,
À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR**

AGENTS RECENSEURS



Jacques RIOU



Sabine MALLET



Julie BLANPAIN



Albert COLIN



Alain BLANCHARD



Calendrier des manifestations

Mars

**CEREMONIE DE CITOYENNETE
MEDAILLES DU W
NOUVEAUX ARRIVANTS**

Samedi 4
Salle du conseil municipal - 15 h
[Mairie](#)

CHAMPIONNAT INTERDEPARTEMENTAUX

Dimanche 19
Gymnase - La journée
[Tennis de table](#)

Avril

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Dimanche 23
Salle polyvalente
et préau (Françoise Courboin) 8 h - 19 h
[Mairie](#)

Mai

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Dimanche 7
Salle polyvalente et préau - 8 h - 19 h
[Mairie](#)

REPRESENTATIONS THEATRALES

Vendredi 19 et samedi 20
Salle polyvalente - 9 h 30 / 16 h 30
[Ecoles](#)

Juin

ELECTIONS LEGISLATIVES

Dimanche 11
Salle polyvalente
et préau (Françoise Courboin) 8 h - 19 h
[Mairie](#)

ELECTIONS LEGISLATIVES

Dimanche 18
Salle polyvalente
et préau (Françoise Courboin) 8 h - 19 h
[Mairie](#)

NUMEROS D'URGENCE

- ▶ SAMU : 15
- ▶ Police : 17
- ▶ Pompiers : 18
- ▶ Appel d'urgence européen : 112
- ▶ Centre Anti-Poison : 04 91 75 25 25 (Marseille)
- ▶ SOS Médecins : 0 820 07 75 05
- ▶ Infirmières Grisy-Suisnes,
Nathalie MUNOZ : 06 22 93 60 40
Angélique MAUPIN REVOLU : 06 65 00 26 17
- ▶ SOS Amitié : 0 820 066 066
- ▶ Fil Santé Jeunes : 0 800 235 236
- ▶ Allo Enfance Maltraitée : 0 800 05 41 41
- ▶ Croix Rouge Ecoute : 0 800 858 858
- ▶ Drogues Info Service : 0 800 23 13 13
- ▶ Sida Info Service : 0 800 840 800
- ▶ SOS Viols 0 800 05 95 95

TÉLÉPHONES PRATIQUES

- ▶ Agence France Telecom : 1014
- ▶ Télégrammes téléphonés : 3655
- ▶ Météorologie Nationale : 08 36 68 02 + N° de votre département
- ▶ SNCF - Horaires, information, train/ligne : 08 36 67 68 69
- ▶ SNCF - Information, vente : 08 36 35 35 35

PERTE CARTE BANCAIRE ET CHÉQUIER

- ▶ CHEQUIERS PERDUS OU VOLES : 08 36 68 32 08
- ▶ CARTES DE CREDIT PERDUES OU VOLEES :
▶ Cartes bleue/Visa : 08 92 70 57 05
▶ Premier : 01 42 77 45 45
▶ Diner's Club : 01 47 62 75 75
▶ Eurocard : 01 45 67 53 53
▶ American Express : 01 47 77 72 00

Food Truck Churrasqueira



LE JEUDI
A GRISY-SUISNES
Place de la Mairie
07 88 42 32 77
ftmoca@gmail.com



Côté pratique

ORDURES MÉNAGÈRES :



Le mardi

COLLECTE SÉLECTIVE :



Le lundi en
semaine impaire

ENCOMBRANTS :



Le 3^{ème} vendredi
du mois



26, Place du Marché
77170 Brie-Comte-Robert
Tél.: 01 64 05 81 93

*Venez découvrir nos délicieux chocolats
100% pur beurre de cacao*



Large choix de pâtes de fruits, cafés,
thés Dammann & Comptoir Français,
dragées Médecis, griottines, confitures,
mugs, tasses à café & théières,
et de nombreuses présentations chocolatées.



- Liste sans gluten
- Remise de 5% sur ballotins chocolats & thé,
le jeudi (sauf Noël et Pâques)
- Livraison gratuite sur Grisy-Suisnes



